



Inventaire et étude du patrimoine bâti

MRC de Maskinongé



Rapport synthèse



BERGERON GAGNON INC
consultants en patrimoine culturel
et en muséologie



Inventaire et étude du patrimoine bâti

Rapport synthèse

Coordination

MRC de Maskinongé

Lucie Thibault, agente de développement culturel

Karine Lessard, agente de développement culturel

Isabelle Lessard, coordonnatrice, Service d'aménagement et de développement du territoire

Équipe de réalisation

Bergeron Gagnon inc.

Claude Bergeron, conseiller en patrimoine : gestion de projet, inventaire et rédaction

Michel Bergeron, ethnologue : collaboration à la rédaction

Trycie Jolicœur, bachelière en architecture : informatisation des fiches

Mai 2007

Dans ce document, le masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes, sans aucune discrimination, uniquement pour alléger le texte.



BERGERON GAGNON INC.
consultants en patrimoine culturel
et en muséologie

Sainte-Ursule. DSC01033.jpg

Louiseville. DSC01796.jpg

Saint-Sévère. Maison Claudelle Lacerte (2).jpg

Yamachiche. IMG_7072.jpg

Table des matières

Table des matières	3
Introduction	5
1. Présentation générale des édifices à l'étude	6
1.1 Bâtiments visés par le mandat	6
1.2 Résultats quantitatifs et statistiques de l'inventaire architectural	6
2. Typologie architecturale	8
2.0 Présentation générale	8
2.1 Type 1. La maison de transition franco-qubécoise.....	11
2.2 Type 2. La maison de conception québécoise	13
2.3 Type 3. La maison de type vernaculaire états-unien.....	15
2.4 Type 4. La maison à toit mansardé	17
2.5 Type 5. La maison de courant victorien.....	19
2.6 Type 6. La maison de courant cubique	21
2.7 Type 7. La maison Nouvelle-Angleterre	23
2.8 Type 8. La maison d'inspiration néogothique.....	25
2.9 Type 9. La maison néo-Queen Anne	27
2.10 Type 10. La maison à toit plat	29
2.11 Type 11. La maison «Boom Town».....	31
2.12 Type 12. Le bungalow ancien	33
2.13 Les types «fonctionnels»	35
2.14 Les édifices «hors type» et autres catégories d'édifices	37
2.15 Les croix de chemin, calvaires et autres éléments de dévotion.....	37
3. Composantes architecturales et matériaux distinctifs	40
3.1 Les revêtements	41
3.2 Les composantes décoratives.....	42
3.3 Des édifices très évocateurs sur le plan des composantes décoratives et des matériaux	46
3.4 À Yamachiche, l'éclectisme et la surcharge du décor s'expriment	48
3.5 Des caractéristiques communes à plus d'une municipalité	49
3.6 Les bâtiments secondaires (dépendances)	52
4. Les interventions sur les bâtiments principaux anciens	57
4.1 Les interventions inadéquates les plus fréquentes.....	57
4.2 Les interventions acceptables	60
5. Évaluation des édifices d'intérêt patrimonial	61
5.1 Constats sur la valeur patrimoniale des édifices	61

6. Édifices et territoires d'intérêt	65
6.1 Les territoires d'intérêt historique identifiés au schéma d'aménagement régional.....	65
6.2 Les ensembles et édifices identifiés ou mentionnés dans les plans d'urbanisme des municipalités.....	67
6.3 Les autres ensembles d'intérêt (non identifiés au schéma d'aménagement et aux plans d'urbanisme).....	69
6.4 Synthèse des édifices d'intérêt particulier	72
6.5 Autres points d'intérêt.....	82
7. Recommandations	84
7.1 Diffuser le contenu de la présente étude	84
7.2 Mettre sur pied un service d'aide technique à la rénovation patrimoniale	84
7.3 Réaliser un document de sensibilisation (imprimé)	86
7.4 Poursuivre et compléter l'acquisition de connaissances sur le patrimoine.....	86
7.5 Préciser les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement régional et les « zones à protéger » aux plans d'urbanisme des Municipalités	87
7.6 Informer le personnel municipal et régional sur le contenu de la présente étude et sur la problématique du patrimoine.....	87
7.7 Adopter une politique régionale du patrimoine et un plan d'action conséquent.....	87
7.8 Favoriser l'interprétation du patrimoine bâti.....	88
7.9 Mettre sur pied un programme d'aide financière à la rénovation «patrimoniale»	88
7.10 Mettre sur pied des concours soulignant les bonnes interventions sur les bâtiments anciens.....	88
7.11 Développer des outils réglementaires	89
7.12 Utiliser les pouvoirs municipaux de protection autorisés par la LBC	91
7.13 Utiliser les pouvoirs de protection nationaux autorisés par la LBC	91
Conclusion	92
Bibliographie	94
Annexe 1. Méthodologie	95
1.1 La sélection des édifices devant faire l'objet d'une fiche d'inventaire – Les critères	96
1.2 Travaux de terrain	100
1.3 Synthèse de l'information.....	100
1.4 Élaboration du fichier d'inventaire informatisé	100
1.5 Contenu de la fiche d'inventaire	101
1.6 Élaboration du rapport synthèse	102
Annexe 2. Liste des édifices faisant l'objet de l'inventaire.....	103
Annexe 3. Exemple de fiche d'inventaire.....	104
Annexe 4. Définition des cotes attribuées aux rubriques d'évaluation de la fiche d'inventaire architectural	105
Annexe 5. Lexique	111

Introduction

Le présent rapport est consacré aux résultats de l'inventaire et de l'étude du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé. L'inventaire est assorti d'une analyse et d'une caractérisation des territoires et des édifices d'intérêt patrimonial.

Le rapport se divise en sept grands chapitres. Le premier présente les édifices visés par le mandat. Le deuxième concerne la typologie architecturale, avec la description des types et de leurs caractéristiques. Le chapitre trois identifie les composantes et les matériaux les plus typiques. Au chapitre quatre, nous faisons état de la problématique de conservation des bâtiments anciens; aussi, nous décrivons les principales interventions qui y sont effectuées. Le chapitre cinq est consacré à l'évaluation des bâtiments inventoriés, selon différents aspects (état physique, état d'authenticité, valeur patrimoniale, etc.). Au chapitre six, nous identifions les territoires et les édifices présentant un intérêt particulier dans la MRC de Maskinongé.

Enfin, le chapitre sept présente les recommandations appropriées au patrimoine bâti. Il s'agit de recommandations générales et particulières puis de mesures touchant la sensibilisation, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti.

On trouvera en annexe la liste des édifices inventoriés dans le cadre du présent mandat, un exemple de fiche d'inventaire et la démarche méthodologique.

1. Présentation générale des édifices à l'étude

1.1 Bâtiments visés par le mandat

Les édifices inclus dans l'inventaire et faisant partie de la présente analyse ont été choisis par les municipalités de la MRC de Maskinongé. Les municipalités ont effectué leur sélection à partir des critères¹ que nous avons définis en début de mandat, à la demande des autorités municipales et celles de la MRC. Au cours de l'été 2006, des comités de bénévoles constitués dans presque chaque municipalité ont procédé à l'inventaire de leur corpus respectif d'édifices selon la méthodologie établie par notre équipe.

1.2 Résultats quantitatifs et statistiques de l'inventaire architectural

Le mandat a permis de produire un inventaire de 640 édifices d'intérêt patrimonial dans l'ensemble de la MRC de Maskinongé. Ce corpus se divise de la façon suivante :

Tableau 1. Répartition du corpus d'édifices ayant fait l'objet d'une fiche d'inventaire

Charette	5	Saint-Léon-le-Grand	39
Louiseville	141	Saint-Mathieu-du-Parc	35
Maskinongé	65	Saint-Paulin	51
Saint-Alexis-des-Monts	62	Saint-Sévère	16
Sainte-Angèle-de-Prémont	12	Yamachiche	46
Saint-Barnabé	11	Total	640
Saint-Boniface	12		
Saint-Édouard-de-Maskinongé	23		
Saint-Élie-de-Caxton	31		
Saint-Étienne-des-Grès	31		
Sainte-Ursule	46		
Saint-Justin	14		

¹ Bergeron Gagnon inc., *Inventaire du patrimoine bâti. Sauvegarde et mise en valeur de nos richesses patrimoniales. Guide d'aide technique pour l'inventaire sur le terrain. Méthodologie et critères de sélection des édifices*. 30 mai 2006, 29 pages et annexes.

Pour chaque municipalité, ce corpus ne représente que 20% des édifices qui, selon le rôle d'évaluation, auraient été érigés avant 1950. Dans l'ensemble de la MRC de Maskinongé, ce nombre serait établi à 3672 (un nombre qui serait à préciser à l'aide de validations *in situ*).

Aussi, le corpus qui a fait l'objet de fiches au cours du présent mandat ne constitue qu'un échantillonnage de l'ensemble des édifices d'intérêt patrimonial présents dans la MRC. Néanmoins, nous le croyons assez représentatif. Aussi, les édifices couvrent une vaste période chronologique, diverses typologies et une variété de modes d'occupation. Les édifices et autres constructions étudiées sont localisés non seulement au cœur des villes et des villages mais aussi en bordure de rangs et de routes en milieu rural. Ils se retrouvent dans les territoires d'intérêt historique identifiés au schéma d'aménagement mais aussi ailleurs.

Dans le cas d'Yamachiche, il est bon de rappeler que 160 édifices ont fait l'objet d'un inventaire en 1980 par le ministère des Affaires culturelles de l'époque. Ce corpus regroupait des immeubles localisés dans le noyau villageois, y compris l'ensemble de maisons de brique rouge de la rue Sainte-Anne. Comme ces dernières ont été décrites sur des fiches en 1980 et que d'autres études leur ont été consacrées, la Municipalité d'Yamachiche a sélectionné d'autres immeubles pour faire l'objet de fiches au cours du présent mandat, dans la portion rurale notamment et au sein du noyau villageois.

Dans le cas de Charette, la Municipalité complètera l'inventaire des édifices d'intérêt patrimonial et déposera à la MRC les photos et le matériel nécessaire. Cette démarche lui permettra de compléter le corpus correspondant à 20% des édifices d'intérêt patrimonial des édifices construits avant 1950 sur son territoire, soit 25 édifices.

Époque de construction

L'époque de construction des bâtiments inventoriés au cours du présent mandat s'échelonne sur près de deux siècles, soit entre le milieu du XVIII^e siècle et les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale (1760-1955).

Fonctions

En principe, en prévision de la mise sur pied d'un service d'aide conseil à l'architecture au sein de la MRC de Maskinongé, l'inventaire devait porter surtout sur des bâtiments principaux de type domestique, c'est-à-dire à fonction résidentielle ou dont le volume s'y apparente (bâtiments à fonction commerciale ou mixte dont le gabarit est analogue aux édifices résidentiels). Or, dans certaines municipalités, les préposés à l'inventaire ont légèrement dérogé de cette règle en effectuant des fiches pour des immeubles à vocation religieuse, artisanale ou industrielle, de même que certains bâtiments secondaires.

2. Typologie architecturale

2.0 Présentation générale

La typologie architecturale comprend 13 types architecturaux domestiques. Chaque édifice inventorié s'est donc vu attribué un type et, si nécessaire, un sous-type architectural en fonction de sa configuration ou, selon le cas, son usage.

Il est bon de noter que le type architectural ne correspond pas nécessairement à un style. De plus, un type peut avoir plus d'une influence stylistique. À l'occasion, un style bien précis peut correspondre à un type architectural; c'est le cas notamment style «courant cubique» (Four Square Style) qui a influencé la maison de courant cubique. Il en est ainsi pour la maison d'inspiration Second Empire qui a donné naissance à la maison à toit mansardé.

La typologie architecturale tient compte de critères avant tout formels : développement en hauteur du carré, forme du toit et de l'avant-toit, aspect du plan au sol, etc. La typologie considère également l'époque de construction.

Des types liés à la fonction de certains édifices ont également été définis. Il s'agit des immeubles à vocation religieuse, publique, industrielle ou institutionnelle, ainsi que de certains bâtiments secondaires.

Le tableau 2 présente les types et les sous-types architecturaux qui ont été définis.

Tableau 2. Les types et sous-types architecturaux

Type architectural	Sous-type	Nombre d'édifices
1. Maison de transition franco-qubécoise	aucun	5
2. Maison de conception québécoise		76
	mur pignon sur rue	
3. Maison vernaculaire états-unienne		296
	mur gouttereau sur rue	
	mur pignon sur rue	
	plan en L	
	toit brisé à deux versants	
	au toit à croupes	
	avec particularités victoriennes (lucarne en hémicycle)	
	avec lucarne centrale à balcon	
4. Maison à toit mansardé		21
	à deux versants	
	à quatre versants	
5. Maison de courant victorien		26
	à pavillon bas	
6. Maison cubique	aucun	18
7. Maison Nouvelle-Angleterre	aucun	34
8. Maison d'inspiration néo-gothique	aucun	40
9. Maison néo-Queen Anne	aucun	17
10. Maison à toit plat	aucun	29
11. Maison de type «boom town»	aucun	6
12. Bungalow ancien	aucun	8
13. Types fonctionnels		
13.1 Architecture religieuse	aucun	12
13.2 Architecture publique	aucun	5
13.3 Architecture industrielle	aucun	2
14. Édifices hors-type	aucun	36
15. Bâtiment secondaire		5
16. Indéterminé		1
17. Maison de style international		3
Total		640

Le tableau 2 démontre notamment la nette prédominance de la maison vernaculaire états-unienne. Aussi, ce type, réparti dans l'ensemble de la MRC, a été associé à 46% des édifices qui font partie de l'inventaire. Il n'est pas surprenant de constater qu'il compte plusieurs sous-types. L'un d'eux est assez représentatif de la MRC, soit le sous-type qui regroupe les édifices dotés d'une lucarne en hémicycle et celui comprenant une lucarne centrale avec balcon.

La maison de conception québécoise vient en second rang en termes quantitatifs. Aussi, ce type concerne 11% des édifices faisant partie de l'inventaire. On la retrouve surtout dans les municipalités situées en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Même si elle est moins fréquente que les édifices des types précédents, la maison d'inspiration néo-gothique demeure assez fréquente et somme toute plutôt représentative de la MRC de Maskinongé.

Des maisons issues du courant victorien et celles d'inspiration néo-Queen Anne, bien que relativement peu nombreuses, offrent un grand intérêt architectural.

Soulignons la présence de bâtiments secondaires pour lesquels les préposés à l'inventaire ont produit une fiche, ainsi que deux maisons influencées par le style international.

Les pages suivantes effectuent la présentation des caractéristiques de chacun des types architecturaux.

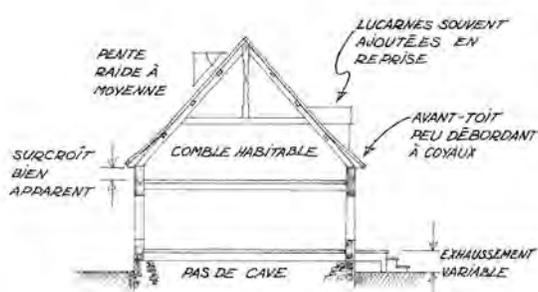
2.1 Type 1. La maison de transition franco-québécoise

L'architecture de transition franco-québécoise se rattache à la période comprise entre la seconde moitié du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Les édifices regroupés au sein de ce type font la transition formelle entre l'architecture d'inspiration française² et la maison dite « québécoise » ; s'y retrouvent donc les caractéristiques propres aux deux types. Par ailleurs, l'influence des styles Regency et néoclassique se fait bien sentir dans l'architecture de transition franco-québécoise.

La maison de transition franco-québécoise conserve la volumétrie assez imposante de la maison d'inspiration française et sa forme de toiture. Ainsi, si l'angle du toit est moins élevé ou comparable (autour de 45 degrés) à celui de la maison d'inspiration française, on trouve cette fois un avant-toit courbe qui déborde de la surface du mur.

La maison de transition franco-québécoise compte un rez-de-chaussée et des combles. Elle est essentiellement revêtue de bois. Son fenêtrage est plus imposant que celui de l'architecture d'inspiration française. Les ouvertures sont distribuées un peu plus régulièrement et avec une certaine recherche de symétrie. Les fenêtres à battants à grands carreaux sont les plus courantes.

Les composantes décoratives demeurent très rares et limitées aux planches cornières et aux chambranles des ouvertures. Les lucarnes sont assez généralisées ; deux modèles sont en usage : celui à pignon et celui à croupe (plus rare). La position de la souche de cheminée varie considérablement ; on peut en trouver une au centre ou à chaque extrémité de la toiture.



Dessin : Michel Bergeron



Maison Doucet, 184, route du Pied-de-la-Côte, Maskinongé.
HPIM0564.jpg

² Absente du corpus à l'étude.

Résumé des caractéristiques du type de transition franco-qubécoise

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage (ou, selon la façon américaine, 1 1/2 étage)
 - Comble habitable mais utilisé comme grenier et/ou comme dortoir saisonnier
 - Surcroît bien apparent
 - Exhaussement variable

- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit peu débordant à coyaux
 - Pente de toit raide à moyenne

- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - À façade avant moyennement large ou large selon les sous-types
 - Long-pan sur rue

- Les ouvertures
 - Fenêtrage régulier bien qu'asymétrique
 - À système pair ou impair d'ouvertures
 - Lucarnes souvent ajoutées reprise
 - Fenêtres à battants à petits carreaux

- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale

- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie ou perron non couverts

- L'ornementation de la maison
 - Ornementation dépouillée, réduite à des éléments fonctionnels

- Les revêtements caractéristiques
 - Bardeau, planche verticale; bardeau de bois sur la toiture

- Époque de construction : fin XVIII^e jusqu'au début du XIX^e siècle

2.2 Type 2. La maison de conception québécoise

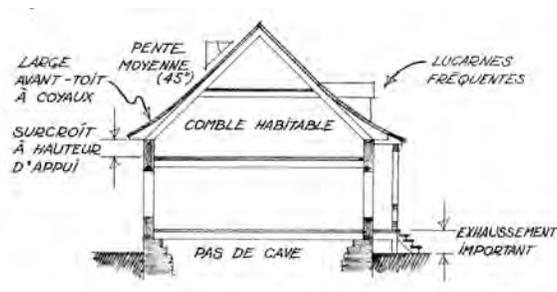
La maison de conception québécoise se rattache à la période 1840-1880. On la reconnaît par sa toiture à pignon et à deux versants courbes dont la pente se situe autour de 45 degrés. La maison de type québécois comprend un rez-de-chaussée et des combles habitables. Aussi se démarque-t-elle par la présence de lucarnes, au nombre de deux ou trois ; cependant, les lucarnes sont parfois absentes. Par ailleurs, on remarque des cheminées à position latérale.

La maison de conception québécoise intègre différentes influences stylistiques, notamment anglo-saxonnes, dont la plus importante est le mouvement néoclassique. À cette dernière source, on doit notamment la symétrie des ouvertures (le plus souvent, une ou deux fenêtres de chaque côté d'une porte centrale) et le haussement du rez-de-chaussée. Le solage de la maison de type québécois est relativement élevé.

La maison de conception québécoise puise également certaines de ses caractéristiques dans le style Regency, particulièrement l'avant-toit courbe couvrant une vaste galerie. Cette galerie faisant toute la largeur de la façade demeure caractéristique des maisons de ce type. Cette galerie peut parfois longer plus d'un mur.

Plusieurs des maisons de conception québécoise se distinguent par la présence de lucarnes qui singularisent leur façade avant.

La maison de conception québécoise est souvent accompagnée d'un corps secondaire appelé *cuisine d'été*. Construit sur le même modèle que le corps principal, ce corps secondaire était principalement utilisé en saison estivale.



Dessin : Michel Bergeron



121, rue du Parc, Saint-Barnabé. Saint-Barnabe Maison D (1).jpg

Résumé des caractéristiques de la maison de conception québécoise

- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage (ou, selon la façon américaine, 1 1/2 étage)
 - Comble habitable parfois utilisé comme grenier, mais de plus en plus habité au fil du temps
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement important

- Le toit
 - Toit à deux versants courbes
 - Pente de toit moyenne

- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - À façade avant étroite ou moyennement large
 - Long-pan sur rue ; corps secondaire sur mur latéral ou arrière

- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique souvent à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Trois, deux ou aucune lucarne ; souvent, une grande-lucarne ajoutée en reprise remplace les lucarnes
 - Fenêtres à battants à grands carreaux

- La cheminée
 - Une ou deux cheminées de brique à position latérale

- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte par l'avant-toit

- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives ; chambranles ornés sur de nombreux exemplaires

- Les revêtements caractéristiques
 - Bardeau, planche à clin, planche à feuillure; tôle pincée pour la toiture

- Les corps secondaires
 - Présence fréquente de cuisines d'été

- Époque de construction: de 1840 à 1880

- Sous-types :
 - à pignon sur rue

2.3 Type 3. La maison de type vernaculaire états-unien

La maison de type vernaculaire états-unien se rattache à la période 1890-1920. Elle singularise les paysages architecturaux la MRC de Maskinongé.

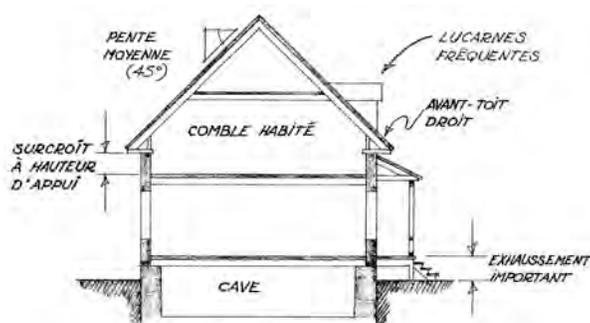
La maison de type vernaculaire états-unien est facilement remarquable. Son toit est deux versants droits à pente douce. On y retrouve deux niveaux d'occupation, soit un rez-de-chaussée surmonté d'un étage de comble, en plus, le cas échéant, de la cave et du grenier.

Les ouvertures sont organisées de façon symétrique. Aussi, une fenêtre encadre généralement une porte principale centrale. Une disposition tout aussi rigoureuse des ouvertures se retrouve aux murs pignon.

Les modèles de fenêtres de la maison de type vernaculaire états-unien sont ceux à battants à six grands carreaux, à guillotine et, enfin, celui à imposte. La maison de type vernaculaire états-unien était à l'origine recouverte de planche à feuillure, de planche à clin ou de bardeau de bois.

Les garnitures de rive sont présentes sur les modèles les plus authentiques, sous la forme de planches cornières et de chambranles.

Étant le type qui compte le plus grand nombre d'édifices dans la MRC de Maskinongé, la maison de type vernaculaire états-unien compte une bonne variété de sous-types. Le plus usuel est certes celui doté d'une lucarne à balcon centrale et celui qui se distingue par ses particularités victoriennes (lucarne en hémicycle).



Dessin : Michel Bergeron



1990, rang de la Grande-Carrière, Sainte-Ursule. DSC01033.jpg

Résumé des caractéristiques de la maison de type vernaculaire états-unien

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 2 étages)
 - Comble habitable
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement moyen
- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit droit et peu débordant
 - Pente de toit douce jusqu'à, mais plus rarement, moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan plutôt allongé
 - Long-pan sur rue ou édifice à pignon sur rue
- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Fenêtres à battants à grands carreaux, à guillotine ou à imposte
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale ou arrière
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent ; parfois, présence d'une galerie pourtournante
 - Balcon en façade sur les plus beaux exemplaires
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
 - Amorces de fronton aux pignons sur les exemplaires les mieux ornés
- Les revêtements caractéristiques
 - Planche à clin, planche à feuillure, bardeau; toiture en tôle pincée
- Les corps secondaires
 - Cuisine d'été traditionnelle surtout sur mur arrière
- Époque de construction : de la fin du XIX^e jusqu'au début du XX^e siècle
- Sous-types architecturaux
 - mur gouttereau sur rue
 - mur pignon sur rue
 - plan en L
 - toit brisé à deux versants
 - au toit à croupes
 - avec particularités victoriennes (lucarne en hémicycle)
 - avec lucarne à balcon central

2.4 Type 4. La maison à toit mansardé

Typique de la période 1880-1900, la maison à toit mansardé s'inspire de l'architecture Second Empire qui fait référence au règne de Napoléon III, dit période du « second empire » français. Le style Second Empire, introduit au Québec par le biais des États-Unis, n'apparaît guère avant 1880 dans la région. Les architectes l'utilisant d'abord en architecture publique. Ensuite les charpentiers maîtriseront rapidement cette forme de toit pour la construction domestique.

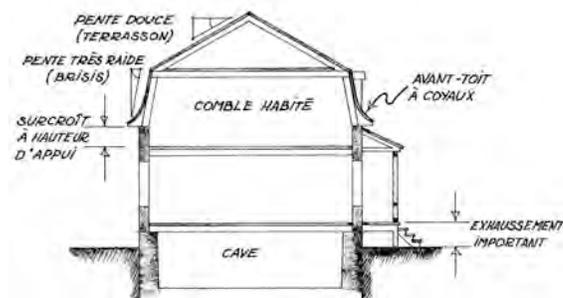
La maison à toit mansardé est facilement reconnaissable par le toit formé d'un terrasson dans la partie supérieure et d'un brisis en la partie inférieure. La maison à toit mansardé était fort populaire par son comble qui équivalait presque à un plein étage. Le terrasson et le brisis sont généralement présents sur les deux versants mais ils peuvent se retrouver sur les quatre côtés de l'édifice. Aussi, certaines maisons à toit mansardé à quatre versants se prêtent à des traitements victoriens très typés. La mode du toit mansardé et les divers mouvements du courant victorien ont été contemporains pour un temps.

Dans la plupart des cas, ce genre de maison comprend un rez-de-chaussée surmonté de combles habitables.

Les ouvertures de la maison à toit mansardé sont organisées de façon symétrique. Aussi, une fenêtre encadre généralement une porte principale centrale. Une disposition tout aussi rigoureuse des ouvertures singularise les murs pignon. Des lucarnes, le plus souvent à pignon, sont aménagées sur le brisis de la toiture.

Les modèles de fenêtres les plus usuels sont ceux à battants à six grands carreaux. La maison à toit mansardé était à l'origine recouverte de planche à feuillure, de planche à clin ou de bardeau de bois.

Les garnitures de rive sont présentes sur les modèles les plus authentiques, sous la forme de planches cornières ou de chambranles de retours de corniche.



Dessin : Michel Bergeron



153, rue Principale, Saint-Boniface. Saint-Boniface Maison G (1).jpg

Résumé des caractéristiques de la maison à toit mansardé

- Le développement en plan
 - À façade avant moyennement large ou très large selon les sous-types
- Le développement en hauteur du carré
 - Sans étage (ou, selon la façon américaine, 1 1/2 étage)
 - Comble habité
 - Surcroît à hauteur d'appui
 - Exhaussement important ; selon la topographie locale, cave-haute
- Le toit
 - Toit mansardé à deux versants, parfois à quatre versants ; avant-toit à coyaux ou droit
- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique à une ou deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Présence systématique des lucarnes propres aux toits mansardés.
 - Fenêtres à battants à grands carreaux
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent; galerie souvent pourtournante pour les maisons à toit à quatre versants
 - Les exemples les plus impressionnants contournent d'une seule venue le corps principal et le corps secondaire
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives, chambranles ornés sur de nombreux exemplaires
- Les revêtements caractéristiques
 - Planche à clin, bardeau; tôle pincée sur le terrasson, tôle en plaques sur le brisis
- Les corps secondaires
 - Cuisines d'été et corps de logis à fonctions diverses
- Époque de construction : de 1880 jusqu'au début du XX^e siècle
- Sous-types :
 - a À brisis sur deux versants
 - b À brisis sur quatre versants

2.5 Type 5. La maison de courant victorien

L'architecture de courant victorien se rattache à la période 1880-1910. La période victorienne correspond en fait au règne de la reine Victoria qui s'étendit de 1837 à 1901. Au Québec et dans la MRC de Maskinongé, le courant victorien se rattache essentiellement à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. La période victorienne est l'époque du romantisme où l'on redécouvre les styles « historiques » européens et au cours de laquelle les architectes s'intéressent aux styles orientaux. Cette période faste a favorisé l'émergence d'une série d'influences stylistiques qui ont inspiré la construction de nombreux édifices. Elle correspond aux styles dits romantiques.

À cette époque, l'avènement d'imprimés contribue largement à diffuser et à faire connaître des styles et des modèles d'autrefois. Les voyages et le goût pour l'étranger ainsi que pour les styles historiques alimentent considérablement l'inspiration des architectes. Les grandes périodes historiques deviennent des références stylistiques.

Au cours de la période victorienne, on emprunte souvent les éléments plus significatifs des grands courants architecturaux et on les adapte aux budgets et aux exigences des propriétaires. En outre, le plan de base demeure souvent issu de la tradition et l'on y juxtapose des éléments inspirés de styles historiques. Les édifices de la MRC de Maskinongé qui ont été associés à ce type possèdent des influences stylistiques diverses (Second Empire, néoclassique, etc.). Les immeubles victoriens offrent une très grande variété formelle, tant en ce qui concerne le plan (modèle et dimensions) que la toiture. Les décrochés, les galeries, les balcons et les autres éléments en saillie sont très fréquents, tout comme les composantes décoratives très ornées. L'ordonnance est souvent asymétrique ou sinon irrégulière. Les volumes demeurent extrêmement variés tant en plan qu'en hauteur.

La brique est le revêtement le plus usuel parmi les bâtiments du courant victorien, bien que quelques-uns d'entre eux sont revêtus de bois.



Presbytère de Saint-Élie-de-Caxton.
SSA50367.jpg



580, rang Lamy, Saint-Léon-le-Grand. IMG_7092.jpg

Résumé des caractéristiques de l'architecture de type victorien

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 1 ½ ou 2 étages)
 - Comble habité
 - Exhaussement important
- Le toit
 - Toit à deux ou à quatre versants ; avant-toit droit
 - Pente de toit moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé ; avant-corps central fréquent (plan en « T ») / Long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique ou asymétrique
 - Fenêtres à grands carreaux, à imposte ou à guillotine
 - Lucarnes à pignon
 - Souvent, portail à deux vantaux très orné
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent; galerie souvent pourtournante;
 - Souvent, balcon constituant, avec le portail, un point d'intérêt central
- L'ornementation de la maison
 - En plus des détails de rive traités de façon classique, ornementation victorienne : dentelles de bois aux saillies de rive et aux galeries, ornementation des lucarnes et du gâble, amortissements de toit, épis ouvragés, corniches sculptées, tourelles
- Les revêtements caractéristiques
 - Planche à clin, planche à feuillure, bardeau d'amiante; tôle pincée ou tôle en plaques obliques pour la toiture
- Les corps secondaires
 - Présence possible d'une cuisine d'été arrière
- Époque de construction : de la fin du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle
- Sous-types
aucun

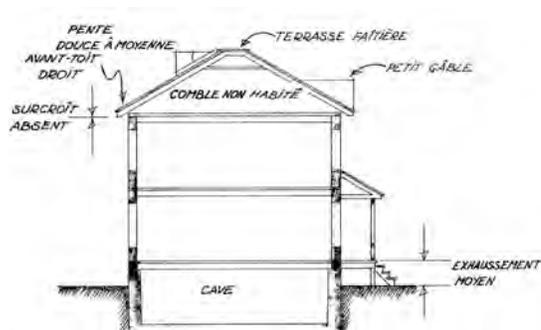
2.6 Type 6. La maison de courant cubique

La maison issue du courant cubique présente, par définition, un plan et des élévations d'apparence carrée. Cette catégorie d'édifices, développés sur deux niveaux complets d'occupation, est d'influence *four square style*.

La maison issue du courant cubique comprend au moins deux niveaux complets d'occupation. Elle est coiffée d'un toit en pavillon (à quatre versants). Des lucarnes sont parfois aménagées et une terrasse faîtière peut à l'occasion surmonter le sommet de la toiture.

La brique est utilisée comme revêtement mural de la maison de courant cubique, qui peut aussi être revêtue de bardeau, de clin de bois, de planche à feuillure ou de bardeau d'amiante. Il s'agit souvent d'une maison unifamiliale, mais on peut y trouver aussi plus d'un logement.

Les galeries, sous différentes formes, et les balcons sont fréquents sur les maisons issues du courant cubique.



Dessin : Michel Bergeron



118, boulevard Saint-Laurent,
Maskinongé. HPIM0639.jpg

Résumé des caractéristiques de la maison de courant cubique

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 2 étages)
 - Surcroît absent
 - Exhaussement moyen

- Le toit
 - Toit à quatre versants à avant-toit droit
 - Pente de toit douce à moyenne
 - Petite terrasse faîtière fréquente

- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan plutôt carré

- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique de chaque côté de la porte
 - Fenêtres à imposte ou à guillotine

- La cheminée
 - Cheminée de brique surtout à position arrière

- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent parfois pourtournante
 - Souvent, balcon en façade

- L'ornementation de la maison
 - Planches cornières, chambranles, galerie souvent ornée à la manière victorienne

- Les revêtements caractéristiques
 - Planche à clin, planche à feuillure, brique; tôle pincée pour le toit

- Les corps secondaires
 - Aile à l'arrière et dépassant du mur latéral

- Époque de construction : début du XX^e siècle

- Sous-types
aucun

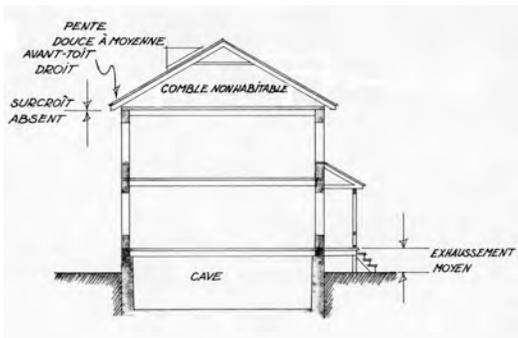
2.7 Type 7. La maison Nouvelle-Angleterre

La maison Nouvelle-Angleterre se rattache à la période 1890-1920. On la remarque avant tout par son toit à deux versants droits à pente douce. On y retrouve deux niveaux d'occupation, soit un rez-de-chaussée surmonté d'un étage complet, en plus des combles.

Les ouvertures sont organisées de façon symétrique. Aussi, une fenêtre encadre généralement une porte principale centrale. Une disposition tout aussi rigoureuse des ouvertures se retrouve aux murs pignon.

Les modèles de fenêtres les plus usuels des maisons de ce type sont ceux à battants à six grands carreaux et à guillotine. La maison Nouvelle-Angleterre était à l'origine recouverte de planche à feuillure, de planche à clin ou de bardeau de bois.

Les garnitures de rive sont présentes sur les modèles les plus authentiques, sous la forme de planches cornières, de corniches et de chambranles.



Dessin : Michel Bergeron



63, rue Principale, Saint-Sévère.
Maison Michel Bellefleur (2).jpg

Résumé des caractéristiques de la maison Nouvelle-Angleterre

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 2 étages)
 - Comble non habitable
 - Surcroît absent
 - Exhaussement moyen

- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit droit et peu débordant
 - Pente de toit douce jusqu'à, mais plus rarement, moyenne

- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Long-pan sur rue

- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Fenêtres à battants à grands carreaux ou à guillotine

- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale ou arrière

- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent ; parfois, présence d'une galerie pourtournante
 - Balcon en façade sur les plus beaux exemplaires

- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
 - Amorces de fronton aux pignons sur les exemplaires les mieux ornés

- Les revêtements caractéristiques
 - Planche à clin, planche à feuillure, bardeau; tôle pincée pour la toiture

- Les corps secondaires
 - Cuisine d'été traditionnelle sur mur latéral ou arrière

- Époque de construction : de la fin du XIX^e jusqu'au début du XX^e siècle

- Sous-types architecturaux
aucun

2.8 Type 8. La maison d'inspiration néogothique

L'architecture néo-gothique se rattache à la période 1870-1910. Les maisons associées à ce type présentent le même gabarit que les édifices de type vernaculaire américain et des caractéristiques analogues. Ainsi, on trouve un plan rectangulaire, deux niveaux d'occupation et une toiture à deux versants droits à pente moyenne. Les ouvertures sont organisées de façon symétrique.

En architecture résidentielle, l'influence néo-gothique se fait principalement sentir par l'utilisation d'un gable ou vaste lucarne triangulaire en façade avant. D'autres motifs comme les arcs trilobés, les arcs en ogive et les pinacles se retrouvent quant à eux en architecture religieuse.

Chez la maison d'inspiration néogothique, les ouvertures sont organisées de façon symétrique. Aussi, une fenêtre encadre généralement une porte principale centrale. Une disposition tout aussi rigoureuse des ouvertures se retrouve aux murs pignon.

Les modèles de fenêtres les plus usuels des maisons de ce type sont ceux à battants à six grands carreaux et à guillotine. La maison d'inspiration néogothique était à l'origine recouverte de planche à feuillure, de planche à clin ou de bardeau de bois.

Les garnitures de rive sont présentes sur les modèles les plus authentiques, sous la forme de planches cornières, de corniches et de chambranles.



1370, rang du Petit-Bois, Louiseville.
DSC01419.jpg

Résumé des caractéristiques de l'architecture d'inspiration néo-gothique

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 2 étages)
 - Comble habitable
 - Exhaussement moyen
- Le toit
 - Toit à deux versants ; avant-toit droit et peu débordant
 - Pente de toit moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Lucarne caractéristique : gable
 - Fenêtres à battants à grands carreaux, fenêtres à guillotine sur les exemplaires les plus récents
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position latérale ou arrière
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent ; parfois, présence d'une galerie pourtournante
 - Garde-corps à barreaux, à balustres ou en fonte
 - Balcon en façade sur les plus beaux exemplaires
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
 - Amorces de fronton aux pignons
- Les revêtements caractéristiques
 - Revêtement de toit : tôle à la canadienne, tôle pincée
 - Revêtement mural : bardeau de bois, clin de bois, planche à feuillure, brique, bardeau d'amiante
- Les corps secondaires
 - Cuisine d'été traditionnelle sur mur latéral ou arrière
- Époque de construction : de la fin du XIX^e jusqu'au début du XX^e siècle
- Sous-types architecturaux
 - Aucun

2.9 Type 9. La maison néo-Queen Anne

Le style néo-Queen Anne fut en vogue entre 1900 et 1930. On le reconnaît par l'utilisation d'un plan carré, autour duquel court une galerie avec auvent, sur deux ou trois côtés. Le toit des maisons de ce type est de forme pavillonnaire, c'est-à-dire à quatre versants. L'imposante tour d'angle fait également partie des caractéristiques inhérentes au néo-Queen Anne. Ce style est également perceptible par des composantes strictement décoratives, tels ces éléments en bois finement découpés ornant le pignon ou par certains agencements de volumes.

La brique est le revêtement mural le plus fréquent pour les maisons de ce type, bien que des parements de bois puissent également être présents.

Les galeries, sous différentes formes, et les balcons sont fréquents, tout comme les frontons et les fenêtres en saillie.



170, avenue Royale, Louiseville. DSC01458.jpg

Résumé des caractéristiques de la maison néo-Queen Anne

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 2 étages)
 - Comble non habitable
 - Exhaussement moyen
- Le toit
 - Toit à quatre versants ; avant-toit droit relativement peu débordant
 - Pente de toit moyenne
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Long-pan sur rue
 - Complexité du plan au sol (agencement de volumes divers)
- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Fenêtres à guillotine ou à imposte
- La cheminée
 - Cheminée de brique à position centrale, latérale ou arrière
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent ; parfois, présence d'une galerie pourtournante
 - Balcon en façade sur les plus beaux exemplaires
 - Vastes galeries couvertes
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
 - Amorces de fronton aux pignons sur les exemplaires les mieux ornés
 - Tour d'angle ; fronton ou pignon
- Les revêtements caractéristiques
 - Revêtement de toit : tôle à la canadienne, tôle pincée
 - Revêtement mural prédominant : brique
- Les corps secondaires
 - Cuisine d'été traditionnelle sur mur latéral ou arrière
 - Tour d'angle
- Époque de construction : 1885-1920
- Sous-types architecturaux
aucun

2.10 Type 10. La maison à toit plat

Les maisons à toit plat se rattachent à la période 1890-1930. Elles sont de plan plutôt rectangulaire et généralement de grandes dimensions. Ce type regroupe les duplex (deux logements distincts superposés), les maisons à logements multiples (édifice dont l'entrée aux appartements est commune), ainsi que les immeubles à vocation mixte.

Ce genre d'édifice comprend au moins deux niveaux complets d'occupation. Son toit est évidemment plat (à versant unique à pente faible vers l'arrière ou à drain central). Les combles ne sont donc pas habitables.

Les maisons à toit plat sont parfois ornées en façade par des frontons, des couronnements et des amortissements, mais aussi par des corniches.

Les revêtements muraux les plus usuels sont la brique et la tôle matricée. La toiture est revêtue par un parement de type multicouche ou une tôle pincée.

Les ouvertures des maisons de ce type sont réparties plutôt régulièrement d'un niveau à un autre, alors que les modèles de fenêtres demeurent extrêmement variables. Elles peuvent être ornées d'impostes et de baies latérales. Les galeries, les balcons et les perrons sont très fréquents sur ce genre d'édifice.



481-483, avenue Saint-Laurent, Louiseville.
DSC01629.jpg

Résumé des caractéristiques de la maison à toit plat

- Le développement en hauteur du carré
 - À étage (ou, selon la façon américaine, 2 étages)
 - Comble non habitable
 - Exhaussement faible à moyen
- Le toit
 - Toit plat (soit à faible inclinaison vers l'arrière, soit avec un drain central)
 - Pente de toit faible
- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé ou carré
 - Long-pan sur rue
- Les ouvertures
 - Fenêtrage symétrique à deux fenêtres de chaque côté de la porte
 - Fenêtres à battants à grands carreaux, fenêtres à guillotine sur les exemplaires les plus récents, fenêtres à baies latérales et imposte
- La cheminée
 - Cheminée arrière
- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie faisant toute la largeur de la façade couverte d'un auvent ; parfois, présence d'une galerie pourtournante
 - Perron, recouvert ou non de son toit
 - Garde-corps à barreaux, à balustre ou en fer forgé
 - Balcon en façade sur les plus beaux exemplaires
- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
 - Chaînages d'angle; consoles, corniche, corniche à consoles, fronton, mât, urnes, couronnement, amortissement
- Les revêtements caractéristiques
 - Revêtement de toit : multicouche ou tôle pincée
 - Revêtement mural : brique, tôle matricée
- Les corps secondaires
 - corps de logis à l'arrière fréquents
- Époque de construction : début du XX^e siècle
- Sous-types architecturaux
 - Aucun

2.11 Type 11. La maison «Boom Town»

L'architecture de type *boom town* compte seulement quelques spécimens et se rattache à la période 1910-1940.

De plan rectangulaire, les maisons de type *boom town* sont généralement orientées « à pignon sur rue », c'est-à-dire perpendiculairement à la voie publique. Comprenant au moins deux niveaux complets d'occupation, elles possèdent soit un toit plat, soit un toit à deux versants droits. Leur façade est surmontée d'un mur parapet, plus ou moins élaboré, qui dépasse sur toute sa largeur le faîte du toit. Ce genre d'édifice s'inspire des bâtiments de pionniers érigés dans les localités qui se sont développées très rapidement, d'où l'usage de l'expression *boom town*.

Les édifices de type *boom town* sont aujourd'hui surtout à vocation résidentielle. Jadis, ce type d'architecture était souvent utilisé pour donner une prestance à un édifice commercial qui, autrement, présentait une configuration très modeste et peu distinctive par rapport au reste de l'environnement urbain. Aussi, l'ordonnance et le modèle des ouvertures étaient-ils directement en lien avec la fonction commerciale ou mixte. Des fenêtres à guillotine ou à grands carreaux, disposées symétriquement, éclairaient les niveaux supérieurs alors que des vitrines caractérisaient le rez-de-chaussée.

Présentement, des lucarnes éclairent les combles de ce genre d'édifices, mais elles sont peu visibles de la rue, étant souvent dissimulées par le mur parapet.



Le 1423, avenue Royale, Louiseville.
DSC01423.jpg

Résumé des caractéristiques de l'architecture de type *boom town*

- Le développement en hauteur du carré
 - Avec ou sans étage (ou, selon la façon américaine, 1 ½ ou 2 étages)
 - Comble non habitable
 - Exhaussement moyen à faible

- Le toit
 - Toit plat (soit à faible inclinaison vers l'arrière, soit avec un drain central) ou à deux versants droits
 - Pente de toit faible ou moyenne

- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan allongé
 - Mur pignon sur rue

- Les ouvertures
 - Fenêtrage plutôt symétrique
 - Lucarne occasionnelle
 - Fenêtres à battants à grands carreaux, à guillotine ou à imposte

- La cheminée
 - Cheminée de brique arrière

- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Galerie couverte d'un auvent

- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives
 - Mur parapet ou couronnement

- Les revêtements caractéristiques
 - Revêtement de toit : tôle à baguettes, tôle à la canadienne, tôle pincée
 - Revêtement mural : bardeau d'asphalte, clin de bois, planche à feuillure, bardeau d'amiante

- Les corps secondaires
 - Portique

- Époque de construction : premier tiers du XX^e siècle

- Sous-types architecturaux
aucun

2.12 Type 12. Le bungalow ancien

La MRC de Maskinongé compte certains spécimens de bungalows anciens, érigés à compter des années 1940.

De plan rectangulaire, les bungalows anciens sont à comble habitable ou non habitable. Aussi, comprennent-ils d'un à deux niveaux complets d'occupation. Le toit est le plus souvent à deux versants droits avec parfois des croupes aux extrémités.

Plusieurs des bungalows anciens ont été influencés par le mouvement Arts and Crafts. Des caractéristiques comme les pignons coupés (ou à demi-croupes), la grande lucarne avec fenêtres jumelées et l'ordonnance asymétrique des ouvertures, les colonnes épaisses, ainsi que les garde-corps pleins permettent de reconnaître cette influence stylistique chez certains bungalows.

Le revêtement mural le plus usuel est celui en brique.



Bungalow ancien de Louiseville. En plus des caractéristiques ci-haut mentionnées, on remarque le revêtement et la cheminée de brique, tous deux d'origine. DSC01640.JPG

Résumé des caractéristiques de l'architecture des bungalows anciens

- Le développement en hauteur du carré
 - Avec ou sans étage
 - Comble habitable ou non habitable
 - Exhaussement moyen à faible

- Le toit
 - Toit à deux versants droits, avec parfois des pignons coupés (demi-croupes)
 - Pente de toit faible ou moyenne

- Le développement en plan de la maison et son orientation
 - Plan plutôt carré
 - Mur gouttereau sur rue

- Les ouvertures
 - Fenêtrage plutôt asymétrique
 - Lucarne occasionnelle
 - Fenêtres à guillotine

- La cheminée
 - Cheminée de brique arrière ou latérale

- Les ouvrages ouverts ajoutés à la maison
 - Perron
 - Galerie couverte d'un auvent

- L'ornementation de la maison
 - Finition classique des rives

- Les revêtements caractéristiques
 - Revêtement de toit : bardeau d'asphalte
 - Revêtement mural : brique

- Les corps secondaires
 - Porche

- Époque de construction : à compter des années 1940

- Sous-types architecturaux
aucun

2.13 Les types «fonctionnels»

Les types fonctionnels se rattachent aux édifices qui ont été regroupés selon leur fonction, soit l'architecture religieuse, l'architecture publique et l'architecture industrielle.

2.13.1 Architecture religieuse

L'architecture religieuse regroupe douze spécimens dans l'inventaire. Les édifices regroupés au sein de cette catégorie servent présentement au culte. Il s'agit essentiellement d'églises paroissiales, érigées au cours d'une période d'une centaine d'années, soit de 1824 à 1922.

Les édifices religieux offrent un volume imposant. Ils se démarquent aussi par leurs qualités architecturales. La toiture des édifices religieux est généralement à deux versants droits à fort degré d'inclinaison. La plupart des clochers sont localisés sur le toit ou au sommet d'une tour-portique en façade. Les influences stylistiques qui ont inspiré les concepteurs demeurent extrêmement variées selon les périodes de construction. Le néogothique, le néoclassicisme et le néoroman sont les influences les plus usuelles. Les édifices religieux sont, pour la plupart, construits en pierre.



Église Saint-Étienne-des-Grès, érigée en 1868.
DSCF2361.jpg



Église de Saint-Sévère,
datant de 1855.
Eglise St-Sévère (1).jpg



Église Saint-Léon-le-Grand, datant de 1824, ce qui en fait la plus vieille de la MRC.

2.13.2 Architecture publique

L'architecture publique se rattache à la période 1860-1930. Cette catégorie regroupe tous les bâtiments à fonction autre que résidentielle et religieuse. Elle concerne donc des immeubles comme les anciennes écoles de rang, les hôtels de ville et les couvents.

Les édifices associés à cette catégorie offrent un volume généralement de plan rectangulaire. Les dimensions sont très variables, tout comme le nombre de niveaux d'occupation. Les formes de toit sont tout aussi diversifiées. Ces édifices se démarquent par la qualité des détails architecturaux. Les immeubles associés à l'architecture publique sont, pour la plupart, construits en brique, exception faite bien sûr des anciennes écoles de rang.

Les influences stylistiques et les courants architecturaux qui ont servi à la conception de ces édifices demeurent extrêmement variés ; le style Second Empire est souvent en usage. Par ailleurs, ils peuvent être l'œuvre d'un architecte.



Ancien couvent des sœurs SSNM, Maskinongé. HPIM0620.jpg



Ancienne école de rang, route 349, Saint-Alexis-des-Monts. IMG_6899.jpg

2.13.3 Architecture industrielle

L'architecture industrielle ne compte que deux spécimens dans le corpus étudié. Il s'agit du barrage de La Gabelle sur la rivière Saint-Maurice, visible à partir de la rive de Saint-Étienne-des-Grès, et de l'usine Marconi à Yamachiche.

2.14 Les édifices «hors type» et autres catégories d'édifices

Ces édifices, au nombre de 36, sont difficilement associables aux types architecturaux domestiques précédemment décrits ou aux catégories fonctionnelles. Parmi eux, l'on retrouve des édifices ayant fait l'objet de modifications à leur volumétrie, ce qui a pour résultat qu'ils ne peuvent être associés à un type. Il peut s'agir aussi d'édifices très peu récurrents par leur forme et dont le nombre n'est pas suffisant pour constituer un type architectural. Les édifices «hors type» comprennent aussi des catégories spécifiques de constructions, très peu courantes. Parmi celles-ci figurent le pont couvert de Saint-Mathieu, le moulin Saint-Louis à Sainte-Ursule et les édifices des domaines de la Sauvagesse et Winchester à Saint-Élie-de-Caxton. Ces immeubles sont cependant loin d'être sans intérêt.



Un des édifices du domaine Winchester, Saint-Élie-de-Caxton. SSA50611.jpg



Moulin Saint-Louis, Sainte-Ursule. DSC00941.jpg

2.15 Les croix de chemin, calvaires et autres éléments de dévotion

Outre les églises comme tel, le patrimoine religieux compte plusieurs manifestations au sein de la MRC de Maskinongé. Aussi, les équipes affectées à l'inventaire dans les municipalités, ainsi que nous-mêmes, ont annoté la présence de plusieurs croix de chemin, calvaires, grottes et chemins de croix. Le contexte du mandat ne nous a pas permis d'analyser ce patrimoine religieux qui s'avère cependant aussi riche que diversifié. Son importance est suffisante pour faire l'objet d'une étude spécifique. Afin de jeter les bases d'une telle étude, nous présentons ci-après un relevé sommaire et non exhaustif, élaboré à partir des données transmises par les préposés à l'inventaire et de nos propres observations.

<p>Louiseville</p>	<p>Un calvaire (situé en face du 171, Notre-Dame Nord)</p>	
<p>Louiseville</p>	<p>Au moins une croix de chemin (voisin du 960, Notre-Dame Sud)</p>	
<p>Saint-Élie-de-Caxton</p>	<p>Un minimum de sept croix de chemin</p>	
<p>Saint-Élie-de-Caxton</p>	<p>Au moins un calvaire</p>	
<p>Saint-Élie-de-Caxton</p>	<p>Un chemin de croix, avec des «stations» (éléments constituant le chemin de croix) et un tombeau</p>	
<p>Sainte-Ursule</p>	<p>Au moins une croix de chemin (1410, rue Beaupré)</p>	

Yamachiche	Calvaire du cimetière	
Yamachiche	Chemin de croix, cimetière	
Yamachiche	Charnier, cimetière; ce charnier offre un très grand intérêt	

3. Composantes architecturales et matériaux distinctifs

Plusieurs des édifices d'intérêt patrimonial inventoriés dans la MRC de Maskinongé possèdent encore leurs composantes originelles et leurs matériaux anciens. Il s'agit de parements traditionnels, de composantes décoratives, de certaines formes d'ouvertures ou d'éléments en saillie. Ces composantes et ces matériaux singularisent le patrimoine bâti et particularisent le paysage architectural des secteurs anciens de la MRC de Maskinongé.

Sans en faire la nomenclature complète, nous présentons ci-après les matériaux et quelques-unes des composantes décoratives qui ont été portés à notre attention dans le cadre de l'inventaire.

3.1 Les revêtements

Parmi les revêtements traditionnels relevés lors de l'inventaire, figurent le bardeau de bois, le clin (ou *planche à clin*), la planche à feuillure et, surtout, la brique. Ce dernier revêtement est très fréquent et caractéristique de la MRC. On la retrouve sur 20% des édifices inventoriés.



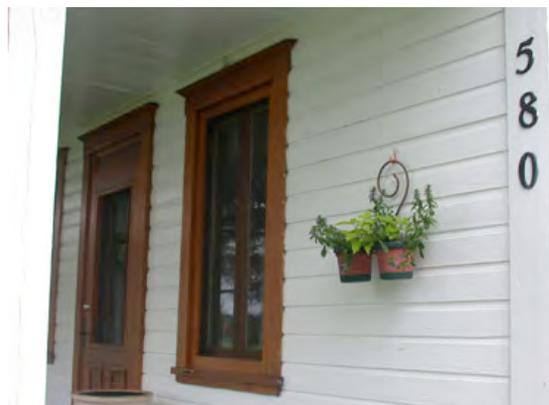
Exemple de revêtement brique que l'on retrouve ici sur un immeuble d'inspiration néogothique. Louiseville. DSC01489.jpg



Un parement de brique sur un immeuble de type Nouvelle-Angleterre, très caractéristique de la MRC. Saint-Sévère maisonmichelbellefleur(2).jpg



Chemin de la Rivière-du-Loup, Yamachiche. Exemple de revêtement de clin de bois. 1151rdl-c.jpg



Rang de Bellechasse, Saint-Sévère. Un parement de planche à feuillure. Maison Lavigne (5).jpg



Chemin de la Rivière-du-Loup, Yamachiche. Exemple de revêtement de tôle pincée, très fréquente sur les toitures. 1160rdl-f.jpg



Rue Principale, Sainte-Ursule. La tôle matricée, un parement mural ancien assez usuel dans la MRC. DSC01282.jpg

3.2 Les composantes décoratives

Plusieurs des édifices de la MRC de Maskinongé possèdent encore leurs composantes décoratives. Il s'agit de garnitures de toit, de garnitures de rives (planches cornières ou chambranles) ou d'éléments en saillie comme les tourelles. De telles composantes, en plus de leur qualité strictement esthétique, contribuent à singulariser les édifices d'intérêt patrimonial de la MRC de Maskinongé. Éminemment fragiles, ces composantes deviennent évidemment de plus en plus rares et tendent malheureusement à disparaître à la suite de rénovations inappropriées.

Des garnitures de toit particulièrement ornées



Saint-Sévère. Exemple de retour de corniche
Maison Frédéric Gélinas (6).jpg



Saint-Sévère. Corniche à consoles très
ouvragées. Maison Yves Gélinas (2).jpg



Yamachiche. Corniche à consoles en
bordure du toit. 670sta-k.jpg



Yamachiche. Un retour de corniche (à
gauche) et un avant-toit décorés de consoles
particulièrement ouvragées. 800bd-f.jpg

Des composantes ornementales diverses



Yamachiche. Consoles et corniches très ouvragées de fenêtres dotées notamment de consoles aux extrémités et d'appliques. 150gela-kf.jpg



Yamachiche. Corniche à arc surbaissé avec, aux extrémités, des consoles ouvragées. 711sta-k.jpg



Yamachiche. Aisseliers, situés au sommet d'une colonne supportant un auvent. 170gela-k.jpg



Saint-Barnabé. Aisseliers ornementés au sommet d'une colonne et consoles en bordure de l'auvent. Saint-Barnabé maisonB (11).jpg



Saint-Barnabé. Garde-corps en fonte moulée. Ce type de garde-corps plutôt rare au Québec est présent chez quelques édifices dans la MRC de Maskinongé. Saint-Barnabé Maison B (12).jpg



Yamachiche. Plancher cornière. Cet élément est une garniture de rive qui se situe à la jonction de deux murs. 700sta-h.jpg



Rue Notre-Dame Nord, Louiseville. Un édifice d'inspiration victorienne doté d'une tourelle en façade. DSC01702.jpg



Avenue Saint-Laurent, Louiseville. L'immeuble est mis en valeur par une tourelle (à droite) DSC02181.jpg



Lucarne pendante, rue Principale, Sainte-Ursule. DSC01273.jpg



Avenue Saint-Laurent, Louiseville. Une maison à toit plat, dont le rebord de la toiture est orné de frontons (flèche) et d'un garde-corps ouvragé (rectangle). DSC01629.jpg



Rue Notre-Dame Nord, Louiseville. Un couronnement avec millésime (date de construction) au sommet de la façade. DSC01837.jpg



Ouvertures



Saint-Sévère. Porte ouvragée surmontée d'une imposte. Maison Lise Héroux (4) jpg



Saint-Sévère. Porte à double battants. Maison Pierre Trahan (4).jpg



Yamachiche. Lucarne de forme demi-cylindrique avec une applique au fronton. 141pt-f.jpg



Yamachiche. Lucarne de forme demi-cylindrique avec une applique au fronton. 170gela-d.jpg

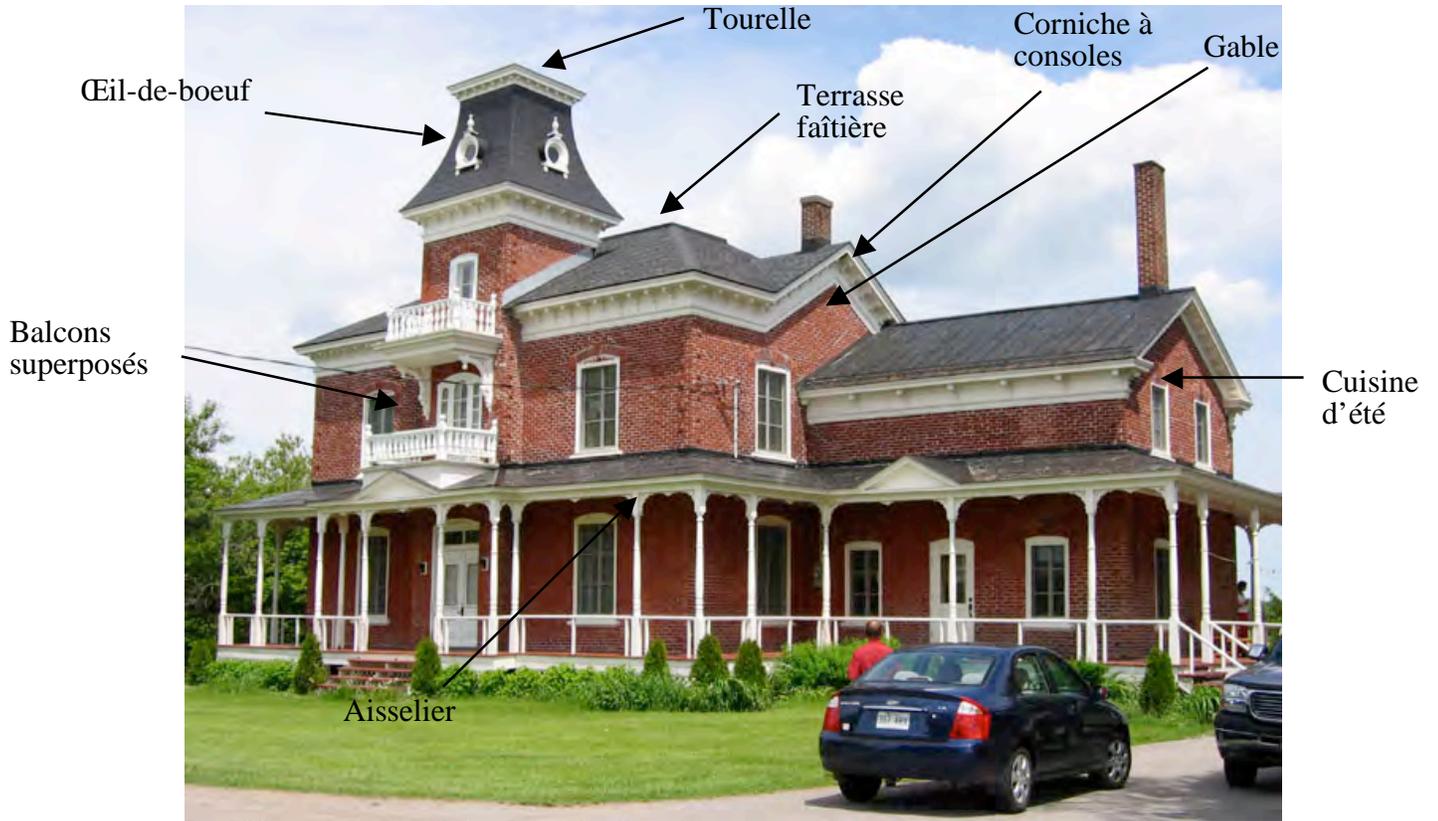


Avenue Saint-Laurent, Louiseville. Un oriel (fenêtre en saillie sur deux niveaux) surmonté d'un toit de forme polygonal. DSC02122.jpg



Rue Principale, Sainte-Ursule. Un oriel (fenêtre en saillie répartie sur deux niveaux) surmonté d'un fronton. DSC01310.jpg

3.3 Des édifices très évocateurs sur le plan des composantes décoratives et des matériaux

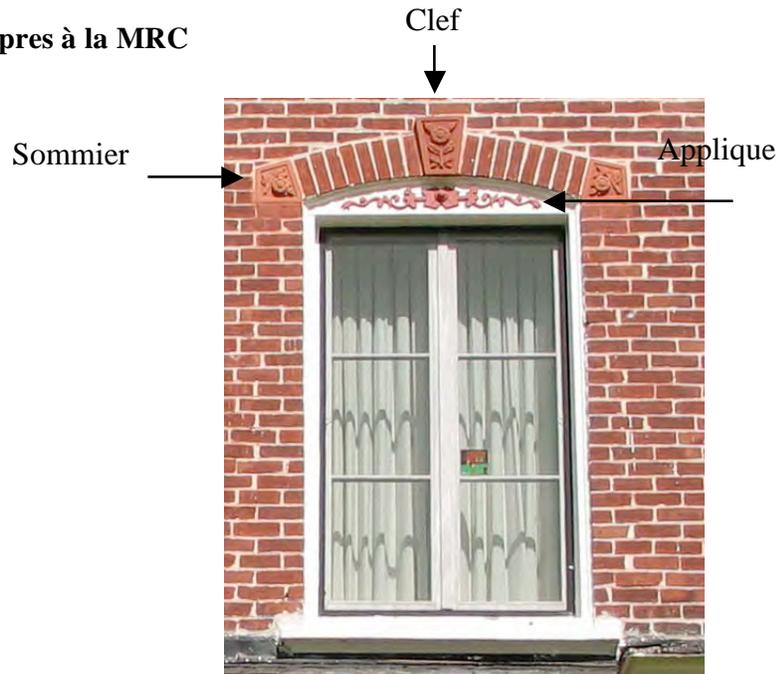


Le 580, rang Lamy, Saint-Léon-le-Grand



Le 580, rang Lamy, Saint-Léon-le-Grand

**Des composantes décoratives propres à la MRC
de Maskinongé**



580, rang Lamy, Saint-Léon-le-Grand



Écusson en fonte qui ornait auparavant la corniche d'une fenêtre. Collection Municipalité d'Yamachiche. Photo BG IMG_7121.pg



Au 581, rue Sainte-Anne, à Yamachiche, les fenêtres dont les corniches sont surmontées d'un écusson en fonte demeurent très rares au Québec. Elles sont représentatives de la MRC de Maskinongé. IMG_7072.pg

3.4 À Yamachiche, l'éclectisme et la surcharge du décor s'expriment

L'ensemble de maisons de brique de la rue Sainte-Anne à Yamachiche se distingue par son éclectisme architectural et la surcharge des éléments décoratifs. Aussi, sur des maisons d'influence vernaculaire américaine ou de conception québécoise, on a ajouté une foule d'éléments décoratifs dont les influences stylistiques sont fort variées. Parmi eux, figurent notamment les frontons et colonnes néo-classiques, les ouvertures en arc de style néo-italien et les consoles très ornées, inspirées du Bracketted Style.



Corniche avec consoles ouvragées d'influence Bracketted Style. Maison Rivard-Desaulniers, 581, rue Sainte-Anne, Yamachiche. IMG_7072.jpg



Fronton sur colonnade, d'influence néoclassique. Maison Louis-Léon-Lesieur-Desaulniers, 571, rue Sainte-Anne, Yamachiche. IMG_7072.jpg



À gauche, immeuble de brique rouge de la rue Sainte-Anne où s'exprime fort bien la surcharge de l'ornementation et l'éclectisme architectural. Les fenêtres sont ornées d'un fronton avec consoles ouvragées d'influence néoclassique ; le fronton rappelle quant à lui le style néo-gothique. 581 rue Sainte-Anne, maison Maxime-Israël-Bellemare. IMG_6810.jpg

3.5 Des caractéristiques communes à plus d'une municipalité

Le faste et l'opulence qui singularisent l'ensemble de maisons de brique rouge de la rue Sainte-Anne sont perceptibles dans d'autres secteurs d'Yamachiche ; des municipalités comme Louiseville et Saint-Léon-le-Grand sont aussi fort représentatives à ce sujet. Des caractéristiques architecturales demeurent propres à ces municipalités tant en ce qui a trait aux composantes, aux matériaux qu'à certaines typologies. On utilise le même vocabulaire décoratif, le décor surchargé. Souvent, une même composante ou un même volume d'édifice est utilisé mais avec d'infinies variations.



Au 580, rang Lamy, Saint-Léon-le-Grand. Cette maison victorienne est singularisée par la tourelle à toit de forme pavillonnaire. IMG_7092.jpg



Le 150, rue Gérin-Lajoie à Yamachiche est doté d'une tour comparable à celle du 580, rang Lamy. L'immeuble a été érigé par la famille Héroux. gela-c.jpg



Le 581, Notre-Dame Nord, Louiseville. Exception faite du revêtement, ce bâtiment présente des caractéristiques comparables à celles du 150, Gérin-Lajoie, particulièrement la tourelle qui est pratiquement identique. DSC01702.jpg



Au 150, rue Gérin-Lajoie à Yamachiche. Détail de la tourelle avec toit en pavillon surmontée d'une petite terrasse faîtière IMG_7084.jpg



Ci-contre, une tourelle de même forme marque la façade de cet imposant immeuble au 71, rue Notre-Dame Nord à Louiseville. DSC01796.jpg

3.5.1 La brique rouge et l'apport de la famille Héroux

Les maisons de brique rouge abondent dans la MRC et particulièrement dans les municipalités localisées dans la partie sud du territoire, notamment à Louiseville et à Yamachiche. On retrouve la brique comme parement mural sur le quart des édifices qui ont fait partie du présent inventaire. Cette fréquente utilisation de la brique s'expliquerait par l'existence de nombreux dépôts argileux dans la région et la présence de plusieurs briqueteries à Trois-Rivières³.



80, avenue Royale, Louiseville. DSC01431.jpg



Détail de la porte latérale au 80, avenue Royale, Louiseville. DSC01438.jpg

Il faut rappeler l'apport des frères Héroux pour l'exécution de nombreuses maisons de Maskinongé, notamment celles en brique rouge. Les frères Héroux⁴, des architectes et sculpteurs formés en Europe, ont contribué à la conception des maisons de brique rouge d'Yamachiche⁵ et vraisemblablement à celles d'autres municipalités, si l'on en juge par la récurrence des motifs qu'ils ont utilisés. Aussi, les détails architecturaux, d'influence classique et néo-italienne, et le vocabulaire éclectique sont-ils leur marque de commerce. Les Héroux ont opéré un atelier de sculpture à la fin du XIX^e siècle à Yamachiche.



La maison Paul-Milot, 611, rue Sainte-Anne. Détail. IMG_7080.jpg

³ Yves Laframboise, *De la colonie française au XX^e siècle. La maison au Québec*. Montréal, Les Éditions de l'homme, 2001, 263 pages, p. 243

⁴ Formés par Alexis Milette puis envoyés par le curé Dorion en stage à Rome dans le but de construire la nouvelle église.

⁵ Laframboise, op. cit.

La lucarne-balcon et la lucarne à toit demi-cylindrique

La lucarne-balcon et la lucarne à toit demi-cylindrique sont assez fréquentes dans la MRC de Maskinongé pour contribuer à singulariser les paysages architecturaux. Ces lucarnes sont généralement très élaborées et plusieurs offrent une très bonne intégrité. Certaines traduisent le faste de l'époque victorienne avec une quantité de détails architecturaux, lesquels sont perceptibles tantôt dans la composition de la corniche tantôt dans la forme du garde-corps.



Lucarne-balcon particulièrement élaborée au 1990, rang de la Grande-Carrière à Sainte-Ursule. Une niche est logée au centre du fronton arrondi. Le garde-corps est constitué d'éléments en fonte moulée. DSC01032.jpg



Au 280, chemin de la Grande-Rivière, Saint-Barnabé, une lucarne-balcon dont le toit est de forme demi-cylindrique. On remarque sur le front l'applique découpée, très répandue dans la MRC de Maskinongé Saint-Barnabé Maison K (1).jpg



Au 890, rang Barthélémy, Saint-Léon-le-Grand, une lucarne-balcon surmontée d'un haut fronton. Le garniture du garde-corps est en fonte moulée. IMG_3662.jpg



Lucarne-balcon au 215, route du Pied-de-la-Côte à Maskinongé. Le devant de la lucarne est coiffé d'un fronton. Le garde-corps est constitué d'éléments en fonte moulée. On remarquera sous le balcon les aisseliers (cercle) au sommet des colonnes.

3.6 Les bâtiments secondaires (dépendances)

Des bâtiments *secondaires* qui sont loin de l'être

Les bâtiments *secondaires* sont simplement ces édifices qui accompagnent une habitation, laquelle est considérée comme étant le bâtiment *principal* de l'ensemble. On les appelle aussi *dépendances*. Chacun des bâtiments secondaires a son importance suivant son rôle ; ils n'ont de *secondaire* que de nom. En effet, loger et maintenir en bonne santé le bétail, les chevaux et les animaux de la basse-cour, conserver les denrées alimentaires, les réserves de foin et de grain ou encore la mise à l'abri de l'équipement sont autant de fonctions qui répondent aux besoins essentiels de la ferme ou de la propriété domestique.

Une présence marquée des bâtiments secondaires dans la MRC de Maskinongé

La vocation agricole est très importante au sein de la MRC de Maskinongé. Ses paysages sont singularisés par de nombreuses fermes en bordure des rangs et des routes. Quelles soient situées à Saint-Paulin, à Saint-Alexis-des-Monts, à Saint-Justin, à Saint-Édouard-de-Maskinongé ou à Sainte-Ursule, ces fermes intègrent la plupart des bâtiments secondaires anciens.



Ferme du rang de la Belle-Montagne, Saint-Paulin, intégrant des bâtiments secondaires anciens et modernes.
IMG_6909.jpg



IMG_6910.jpg

La MRC compte une importante concentration de bâtiments secondaires anciens. D'après les annotations effectuées par les préposés à l'inventaire au cours du présent mandat, la MRC de Maskinongé compterait au moins 610 bâtiments secondaires de facture ancienne. S'ils sont fort nombreux, les bâtiments secondaires sont aussi très variés quant à leur typologie. Il est en outre fréquent de constater le nombre élevé de bâtiments secondaires au sein d'une même ferme.



Ferme du chemin de la Rivière-du-Loup, Yamachiche, qui compte au moins quatre bâtiments secondaires. IMG_6838.jpg



Ferme de la rue Saint-Laurent à Maskinongé comptant au moins cinq bâtiments secondaires anciens aux fonctions variées. IMG_6858.jpg

Une typologie variée

Bien que nous n'ayions pas comme mandat d'étudier spécifiquement cet aspect, il est facile de constater la grande variété de la typologie des bâtiments secondaires de la MRC de Maskinongé. Parmi les plus usuels se trouvent la grange-étable, la grange, le hangar, l'écurie, la remise et le poulailler. Font également partie des bâtiments secondaires des édifices beaucoup plus rares que sont les ateliers et les moulins. La grange-étable est le plus grand des bâtiments de la ferme. Avec ses 80 à 100 pieds (24 à 30 mètres) de longueur – au moins deux fois plus que la maison – ce bâtiment a toujours eu un fort impact dans le paysage bâti.



Grange-étable en bordure de la route 348 à Sainte-Ursule. Elle est dotée de lanternons de ventilation. IMG_6875.jpg



Une grange-étable, route 349 à Saint-Alexis des-Monts. Elle est revêtue de planches verticales et a conservé ses ouvertures anciennes. IMG_6894.jpg



Bâtiment secondaire qui abrita jadis une boulangerie, en bordure de la rue Principale à Saint-Élie-de-Caxton. SSA50396.jpg



Le moulin Saint-Louis de Sainte-Ursule, dont la construction aurait été achevée en 1761, un bâtiment secondaire d'importance pour la MRC de Maskinongé. DSC00941.jpg

Si plusieurs des granges et granges-étables sont à toit à deux versants droits, un bon nombre, plus récentes, sont recouvertes d'un toit à versants dit «brisés». Ce genre de bâtiment est assez fréquent dans la MRC.



Grange-étable au toit à versants brisés, chemin de la Grande-Ligne à Saint-Paulin. IMG_6927.jpg



Grange-étable au toit à versants brisés, route 349 (rang Baril) à Saint-Alexis-des-Monts. IMG_6896.jpg

La plupart des bâtiments secondaires se retrouvent en milieu rural sur des fermes et ont un usage agricole; par contre, plusieurs sont localisés en secteur villageois ou urbain.



Bâtiments secondaires du 30, avenue Royale à Louiseville. IMG_9386.jpg



IMG_9386.jpg

Des fermes souvent orientées perpendiculairement à la route

Il est loisible d'observer dans la MRC de Maskinongé la disposition particulière de plusieurs fermes (avec les bâtiments principaux et les dépendances) qui sont orientées perpendiculairement à la route, suivant ainsi la disposition des lots cadastraux. Ces fermes se retrouvent le long d'artères comme la route 348 à Sainte-Ursule ou la route du Ruisseau-Plat à Saint-Édouard-de-Maskinongé.



Implantation de bâtiments secondaires perpendiculairement à la route 348, Saint-Justin. IMG_6872.jpg



Grange-étable dont l'implantation suit l'orientation des lots cadastraux sur la route du Ruisseau-Plat à Saint-Édouard-de-Maskinongé. IMG_6883.jpg

La problématique de conservation des bâtiments secondaires

La MRC de Maskinongé n'échappe pas à la problématique de conservation des bâtiments secondaires anciens. Rares sont les bâtiments offrant à la fois un bon état physique et un bon état d'authenticité (près de son aspect d'origine). Plusieurs bâtiments secondaires encore en fonction ont fait l'objet de rénovations avec des matériaux modernes, mais ont perdu, de ce fait, certaines de leurs caractéristiques patrimoniales. Par contre, des bâtiments secondaires ont conservé à la fois leurs composantes et leurs matériaux anciens, mais sont fort détériorés au point de vue physique. D'autres sont carrément abandonnés et voués à une disparition certaine à plus ou moins brève échéance.

Des bâtiments secondaires dignes d'intérêt

Certains bâtiments secondaires offrent un intérêt spécifique par leur ancienneté, d'autres par leur intégrité architecturale. On les retrouve notamment à Yamachiche, à Saint-Léon-le-Grand, à Maskinongé et à Sainte-Ursule.



Au nord de la route 138 à Maskinongé, une grange-étable de facture très ancienne, à en juger par la présence de larmiers courbés. IMG_6865.jpg



À Saint-Léon-le-Grand, une grange-étable à toit à deux versants à coyaux. À gauche, la porte d'étable; à droite, la porte coulissante de la batterie. IMG_3525



Ecurie en brique, au rang Lamy à Saint-Léon-le-Grand. Ce type de bâtiment de ferme est extrêmement rare. IMG_7095.jpg



Deux des bâtiments secondaires qui accompagnent l'écurie en brique, au rang Lamy à Saint-Léon-le-Grand. IMG_7096.jpg

4. Les interventions sur les bâtiments principaux anciens

Plutôt rares sont les maisons d'intérêt patrimonial de la MRC de Maskinongé dotées encore aujourd'hui de toutes leurs composantes et matériaux anciens. Aussi, plusieurs des maisons d'intérêt patrimonial inventoriées ont subi des interventions inadéquates. Ces interventions demeurent très variables, mais certaines sont plus fréquentes que d'autres.

4.1 Les interventions inadéquates les plus fréquentes

Des garnitures de rive qui disparaissent lors de la pose d'un nouveau revêtement

La pose d'un nouveau parement de mur constitue l'une des interventions les plus fréquentes sur les bâtiments anciens. On choisit alors un matériau moderne imitant les revêtements anciens, mais qui ne nécessite pas de peinture comme les faux clins de vinyle, d'aluminium ou, précédemment, de *masonite*. Ce n'est pas l'intervention en soi qui est regrettable que la façon dont elle est réalisée. En effet, lors de la pose de ces matériaux, l'on fait disparaître les garnitures de rive comme les planches cornières, les corniches et les chambranles des ouvertures, toutes des composantes qui personnalisent la maison d'intérêt patrimonial.



Un édifice de Louiseville revêtu de vinyle mais dépourvu de garnitures de rive (planches cornières ou chambranles). DSC01685.jpg



Maison de conception québécoise de Saint-Étienne-des-Grès, recouverte d'un matériau moderne et ayant perdu ses garnitures de rive. DSCF2826.jpg

Des fenêtres et des portes inappropriées

Le remplacement de fenêtres et portes anciennes par des produits industriels est une autre intervention fort répandue dans la MRC de Maskinongé. La problématique est cependant plus importante en ce qui concerne les fenêtres. Aussi, les modèles de remplacement de fenêtre ne sont pas toujours appropriés au type architectural de la maison. Les dimensions des fenêtres sont parfois modifiées alors que d'autres ouvertures sont complètement dissimulées. Dans certains cas, plus d'un modèle de fenêtre est en usage sur un même bâtiment. Il est également fréquent que la volumétrie des fenêtres d'origine ne soit pas respectée.



Édifice d'Yamachiche désormais doté de fenêtres modernes aux dimensions non uniformes. Enfin, les garnitures de rive sont disparus. 810bd-c.jpg



Immeuble de Saint-Mathieu-du-Parc dont la fenestration a été passablement modifiée. IMG_316.JPG



Maison d'esprit québécois de Louiseville dont la format des fenêtres a été transformé. DSC01868.jpg

Les modifications relatives à la volumétrie

Certaines interventions plus lourdes portent sur la volumétrie des édifices. Elles concernent surtout des modifications à la forme du toit. Voilà une problématique très bien illustrée par les photos suivantes.



Édifice de Saint-Étienne-des-Grès dont la volumétrie a été modifiée : le versant arrière de la toiture a été rehaussé. DSCF2655.jpg



Maison d'esprit québécois d'Yamachiche dont la volumétrie n'est plus conforme à celle d'origine : les deux versants du toit sont asymétriques et le versant arrière a été rehaussé. 220nb-b.jpg



Maison de Louiseville dont la volumétrie n'est plus conforme à celle d'origine : les deux versants du toit sont asymétriques et le versant avant a été rehaussé. DSC02370.jpg

4.2 Les interventions acceptables

Certains propriétaires ont fait usage de composantes et de matériaux modernes pour remplacer portes, fenêtres ou autres éléments anciens. Cependant, ils l'ont fait d'une façon harmonieuse, dans le respect des caractéristiques propres au type architectural du bâtiment.



Édifice de l'avenue Royale à Louiseville où l'on a conservé les chambranles malgré la mise en place de nouvelles fenêtres. Le modèle de ces dernières (à manivelle et imitant les fenêtres à battants à grands carreaux) sont en outre fort acceptables. DSC01450.jpg



Sur cette maison du rang de la Rivière-Sud-Est de Maskinongé, on a conservé les chambranles malgré la mise en place de fenêtres à guillotine modernes. HPIM0466.jpg



Rang Philibert, Sainte-Ursule. Les fenêtres d'origine ont été remplacées mais pas les chambranles. DSC01409.jpg

5. Évaluation des édifices d'intérêt patrimonial

L'évaluation des édifices d'intérêt patrimonial de la MRC de Maskinongé a été effectuée à l'aide de quatre critères:

- l'ancienneté (la valeur d'âge);
- l'état d'authenticité ;
- la qualité du milieu environnant;
- le potentiel monumental et historique ;

De la synthèse de ces critères, résulte une «valeur patrimoniale».

5.1 Constats sur la valeur patrimoniale des édifices

5.1.1 L'état du bâti ancien

L'état physique (état matériel ou état de conservation) des édifices ayant fait l'objet de l'inventaire est, en règle générale, satisfaisant. La grande majorité du corpus étudié a fait l'objet de récents de travaux d'entretien ou de rénovation. Peu d'immeubles sont donc détériorés sur le plan de l'état physique. À l'inverse, une minorité d'édifice a préservé leur état d'origine puisque les travaux de rénovation ont le plus souvent fait disparaître les caractéristiques d'origine.

5.1.2 Résultats quantitatifs de l'analyse patrimoniale des édifices

En plus de la date de construction (valeur d'âge), l'analyse patrimoniale a été effectuée à partir de l'état d'authenticité et du potentiel monumental ou historique de l'édifice. Comme on l'a vu, de la synthèse de ces critères, résulte une «valeur patrimoniale». Les cotes attribuées aux différents critères d'évaluation et les résultats quantitatifs sont présentés dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3. Résultats quantitatifs des critères d'évaluation des édifices

État d'authenticité	Excellent	Bon	Moyen	Faible	Mauvais		Total
	74	217	178	167	4		640
Potentiel monumental ou historique	Valeur d'usage	Valeur de matérialité	Valeur de position	Valeur d'âge	Valeur d'art	Valeur contextuelle	
	76	297	1	108	31	221	
Qualité du milieu environnant	Exceptionnelle	Supérieure	Moyenne	Peu intéressante	Nulle	Indéterminée	640
	60	239	300	36	1	4	640
Valeur patrimoniale	Exceptionnelle	Supérieure	Forte	Moyenne	Faible	Aucune	
	10	73	242	228	87		640

Qualité du milieu environnant

Ce critère qualifie le milieu ou l'environnement dans lequel le bâtiment d'intérêt patrimonial est localisé. Plus précisément, il détermine dans quelle mesure l'édifice s'intègre à son environnement bâti, environnemental et paysager immédiat. Le degré d'intégration a été déterminé à l'aide de ces cinq cotes : exceptionnel, supérieur, moyen, peu intéressant, nul.

En règle générale, comme les édifices inventoriés se situent presque en totalité dans des secteurs où le bâti est surtout constitué de bâtiments anciens, leur milieu environnant est généralement satisfaisant, en termes d'implantation, de volumétrie et de nombre de bâtiments anciens. Un degré d'intégration supérieur indique que le milieu est composé surtout de bâtiments anciens et que l'édifice s'intègre très bien à son environnement. Il en résulte la cote supérieure attribuée à 239 édifices.

Un degré d'intégration exceptionnel indique que le bâtiment est doté d'un positionnement unique ou qu'il est très bien intégré à son environnement. C'est le cas pour 60 des édifices inventoriés. La cote moyenne correspond aux édifices anciens dont l'environnement immédiat comprend quelques bâtiments contemporains, mais dont la volumétrie et l'implantation ne causent pas de problèmes majeurs. Au contraire, les cotes «peu intéressante» ou «nulle» concernent les édifices localisés dans un secteur où le bâti est soit majoritairement moderne soit peu compatible avec les bâtiments patrimoniaux.

Notons que les préposés à l'inventaire n'ayant pas toujours consigné *in situ* la qualité du milieu environnant, cette donnée n'est pas disponible pour 4 édifices.

État d'authenticité

Contrairement à l'état physique, l'état d'authenticité se rapporte aux transformations qui, au fil des ans, ont été apportées à un immeuble. On détermine l'état d'authenticité par rapport à l'état ancien ou d'origine (préssumé) de l'édifice et en fonction des caractéristiques du type architectural auquel il appartient.

L'état d'authenticité a été déterminé à l'aide de cinq cotes, soit : excellent, bon, moyen, faible et mauvais. Le tableau 3 révèle que 45% des édifices inventoriés présentent un état d'authenticité acceptable, soit excellent ou bon. Le lien entre l'état de conservation et l'état d'authenticité est souvent inversement proportionnel. Les rénovations effectuées au cours des dernières années ont certes amélioré l'état de conservation des édifices inventoriés, mais ont eu pour conséquence, la plupart du temps, de modifier leur état d'authenticité.

Le caractère réversible des interventions

Il est à noter que même si la majorité des maisons d'intérêt patrimonial ont subi des interventions, ces dernières ont parfois un caractère réversible. Aussi, il est toujours possible de remettre en place des ouvertures et des revêtements comparables à ceux d'origine.

Potentiel monumental et historique

Le potentiel monumental et historique détermine sous quel aspect l'immeuble d'intérêt patrimonial se distingue. Trois valeurs ont été retenues : usage, matérialité et représentativité. Sur la fiche, nous avons identifié la valeur prédominante, celle qui ressort en premier lieu, et, le cas échéant, une seconde valeur, également représentative de l'édifice, a été notée. Ainsi, un édifice peut se voir attribuer deux cotes.

La valeur d'usage se rattache à une fonction distinctive passée ou actuelle du bâtiment. C'est le cas de certains commerces, des édifices publics ou institutionnels. Elle vise également à souligner la présence d'occupants ayant joué un rôle dans la communauté.

La valeur de matérialité prend en considération les caractéristiques générales et particulières de l'architecture de l'édifice. Elle s'attache à sa composition physique. La matérialité est l'aspect objectif d'une architecture définie par sa description et par les signes qu'elle présente. Sont alors considérés dans l'évaluation des éléments relatifs à l'intégrité comme la présence de matériaux de revêtement traditionnels et de composantes architecturales bien adaptées (ouvertures notamment) ainsi que leur agencement (harmonie des matériaux et des composantes). La valeur de matérialité se rattache surtout à des édifices qui présentent un état d'authenticité excellent ou bon.

Signalons que le tiers des édifices inventoriés ne se distingue pas sous un aspect spécifique. Par contre, ils sont intéressants dans leur contexte et offrent un potentiel certain de mise en valeur. Nous leur avons attribué la mention «valeur contextuelle».

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale tient compte :

- de l'état d'authenticité et de la valeur matérialité ;
- de l'usage ;
- de l'âge.

La valeur patrimoniale est donc un jugement apporté sur l'ensemble des qualités matérielles et historiques d'un édifice. Elle a été déterminée à l'aide de cinq cotes : exceptionnelle, supérieure, forte, moyenne et faible.

Le tableau 3 illustre que la majorité (50%) des édifices inventoriés offrent une valeur patrimoniale significative, soit exceptionnelle, supérieure ou forte.

Aussi, ce corpus est d'une grande importance pour la MRC de Maskinongé. Parmi eux, nous avons sélectionné un groupe restreint qui forment les «édifices d'intérêt particulier» identifiés à la section 6.4.

6. Édifices et territoires d'intérêt

Certains secteurs et édifices se démarquent particulièrement sur le plan de l'architecture, de la qualité du paysage ou de leur intérêt historique. Ils peuvent correspondre aux territoires d'intérêt historique identifiés au schéma d'aménagement régional ou au plan d'urbanisme de certaines municipalités, ainsi que des immeubles protégés par un statut national. Il peut également s'agir d'autres lieux ou d'autres édifices qui n'ont fait l'objet d'aucune identification ou reconnaissance régionale ou municipale mais offrant néanmoins un intérêt spécifique sur le plan patrimonial.

6.1 Les territoires d'intérêt historique identifiés au schéma d'aménagement régional

Un certain nombre de sites sont identifiés au schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé à titre de «territoire d'intérêt historique» ou de «bâtiment patrimonial». Il s'agit des sites et édifices suivants :

Municipalité	Site	Statut (schéma d'aménagement)
Louiseville	Église Saint-Antoine-de-Padoue	Bâtiment patrimonial
Louiseville	Maison J.L. Hamelin (reconnue monument historique)	Bâtiment patrimonial
Maskinongé	Vieux Presbytère (classé monument historique)	Bâtiment patrimonial
Maskinongé	Magasin général Lebrun (reconnu monument historique)	Bâtiment patrimonial
Maskinongé	Maison Doucet (classée monument historique)	Bâtiment patrimonial
Saint-Alexis-des-Monts	Site de la Fabrique (église, presbytère, maison du bedeau)	Territoire d'intérêt historique
Saint-Alexis-des-Monts	Site du lac Saint-Bernard	Territoire d'intérêt historique

Saint-Barnabé	Site des dalles, rivière des Dalles	Territoire d'intérêt historique
Saint-Mathieu	Pont couvert	Territoire d'intérêt historique ⁶
Sainte-Ursule	Moulin Saint-Louis	Territoire d'intérêt historique
Sainte-Ursule	Vestiges archéologiques des chutes	Territoire d'intérêt historique
Saint-Léon-le-Grand	L'église Saint-Léon (citée monument historique)	Territoire d'intérêt historique
Saint-Léon-le-Grand	Le site de la Saline	Territoire d'intérêt historique
Yamachiche	Concentration d'immeubles de brique rouge, rue Sainte-Anne	Bâtiment patrimonial

«Les bâtiments patrimoniaux qu'ils renferment ont été choisis en raison de leur spécificité architecturale, de leur ancienneté, de leur état de conservation ou du potentiel élevé [qu'ils offrent] dans l'optique d'une restauration [éventuelle]»⁷.

⁶ Identifié au schéma d'aménagement de la MRC du Centre-de-la-Mauricie.

⁷ MRC de Maskinongé, Schéma d'aménagement, section 5.3

6.2 Les ensembles et édifices identifiés ou mentionnés dans les plans d'urbanisme des municipalités

Certaines municipalités ont identifié ou mentionné dans leur plan d'urbanisme des ensembles ou des édifices à titre de sites ou d'éléments d'intérêt. Il s'agit des municipalités et des endroits suivants :

Charette	Noyau institutionnel (église, presbytère, cimetière, école, etc.) et bâtiments environnants; vestiges du site du moulin à farine de Charette.
Louiseville	Église Saint-Antoine-de-Padoue et bâtiments surtout résidentiels implantés en partie sur les rues et avenues Notre-Dame Nord, Royale, Saint-Laurent, Saint-Aimé, Rémi-Paul, Sainte-Marie et Sainte-Élisabeth.
Maskinongé	Maison Doucet et ancien presbytère (classés) et : vieille école du rang du chemin du Pied de la Côte; maison Gerbeau, 317, Petit Bois; maison Lafrenière, rang du Petit Bois
Saint-Alexis-des-Monts	Site de la Fabrique (église, presbytère, maison du bedeau); site et bâtiments du lac Saint-Bernard; site des dalles, rivière des Dalles, la Saccacomie.
Saint-Barnabé	Couvent, presbytère et 12 édifices, dont six sur la rue Saint-Joseph, deux sur la rue Notre-Dame, un sur la rue du Parc, un sur la rue Saint-Georges, deux au rang Grande-Rivière.
Saint-Boniface	mine à Grondin, chemin du lac des Îles; moulin à Edmond (ca 1872) – comprend 2 moulins; musée de l'automobile ; 9 édifices d'intérêt patrimonial : deux sur rue Principale, une sur chemin de la Station, une sur chemin Héroux, une sur chemin Bellevue, une sur rue Gillemette, une sur rue Guimont, une sur rue de la Station.
Saint-Étienne-des-Grès	Site de l'ancien village des Grès; site du barrage La Gabelle.
Sainte-Ursule	Église, couvent, presbytère, moulin Saint-Louis.
Saint-Justin	Maison Brousseau, rue Gagné (1764-1770) et Masson-Lajoie, 600 rue Duchesnay (1863).
Saint-Léon-le-Grand	église Saint-Léon (citée monument historique) et site de la Saline ; maison Savaria, rang des Ambroise; noyau institutionnel et bâtiments environnants.
Saint-Mathieu-du-Parc	Pont couvert, rivière Shawinigan; maison Tardif, rang Saint-Paul.
Yamachiche	160 édifices listés par le MAC ⁸ en 1980 ; concentration de 35 bâtiments patrimoniaux regroupant le noyau institutionnel, les maisons de brique rouge, la maison Nérée-Beauchemin (classée) et maison Louis-Léon Lesieur-Desaulniers (classée). Voir ci-après

⁸ Ministère des Affaires culturelles.

6.2.1 L'ensemble de maisons de brique d'Yamachiche et le noyau institutionnel

L'ensemble de maisons de brique d'Yamachiche et le noyau institutionnel présentent un intérêt vraiment exceptionnel non seulement pour la région, mais aussi sur le plan national. La concentration de maisons en briques rouges, où foisonnent les détails architecturaux et l'éclectisme architectural, n'a pas, à notre connaissance, de comparables au Québec. Le noyau institutionnel (presbytère, cimetière, chemin de croix, charnier, etc.) à proximité ajoute à la qualité de l'ensemble.



Maisons en briques rouges de la rue Sainte-Anne.
IMG_7070.jpg



Maison en briques rouges de la rue Sainte-Anne.
IMG_7071.jpg



La statue de sainte Anne.
IMG_7111.jpg

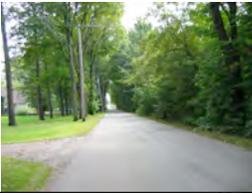


Une des stations du chemin de croix du cimetière.
station-c.jpg



Le presbytère
530sta-k.jpg

6.2.2 L'avenue Royale et la rue Notre-Dame Nord à Louiseville

Louiseville	L'avenue Royale et ses abords. Le secteur présente un intérêt à la fois paysager et architectural.	
		
Louiseville	La rue Notre-Dame Nord. Cette artère offre un regroupement d'immeubles à forte valeur patrimoniale.	
		

6.3 Les autres ensembles d'intérêt (non identifiés au schéma d'aménagement et aux plans d'urbanisme)

En plus des ceux identifiés au schéma d'aménagement et aux plans d'urbanisme, d'autres présentent, selon nous, un intérêt sur le plan patrimonial. Il s'agit des ensembles suivants :

<p>Yamachiche</p>	<p>Secteur du chemin du Canton Sud et du chemin Charles-Lesieur. Avec le chemin du Canton Nord, ce secteur fait partie du premier site d'implantation de la municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - bâtiments très anciens - ensembles de ferme - maison de type vernaculaire américain 	 <p>Chemin du Canton Sud</p>
	 <p>Bâtiments secondaires au 100, chemin Charles-Lesieur</p>	 <p>Édifice situé sur le chemin Charles-Lesieur, à l'angle du chemin du Canton Sud</p>
	<p>Chemin du Canton Nord. Avec le chemin du Canton Sud, ce secteur (qui longe la Grande rivière Yamachiche) fait partie du premier site d'implantation de la municipalité. Appelé «le petit Machiche», l'ancien noyau villageois fut abandonné en raison de l'incendie de l'église en 1780 et de la fréquence des inondations. On y retrouve notamment la propriété du 550, chemin du Canton Nord.</p>	
	<p>Du côté nord du chemin, le 550 chemin du Canton Nord comme tel (une ancienne tannerie) est accompagné de plusieurs bâtiments secondaires, la propriété comprend également, du côté sud du chemin, une ancienne résidence accompagnée de deux bâtiments secondaires; l'ancienne résidence est appelée : «la vieille maison». Cette dernière n'a jamais été rénovée ni modifiée, ni même semble-t-il la charpente de toit; elle daterait de 1750. La propriété appartenait autrefois aux Daveluy et, auparavant, aux Héroux⁹.</p>	

⁹ Entretien avec M. Yvon Coté, propriétaire du 550, chemin du Canton Nord, 7 septembre 2006.

<p>Yamachiche</p>	<p>Le chemin des Acadiens, le chemin de la Rivière-du-Loup, le chemin des Petites-Terres et la rue Gérin-Lajoie (tracé du chemin du Roy). Ces artères comptent plusieurs édifices d'intérêt patrimonial de qualité, dont plusieurs sont accompagnés de bâtiments secondaires.</p>	 <p>141, chemin des Petites-Terres</p>
	 <p>Le 170, rue Gérin-Lajoie</p>	 <p>1151, chemin de la Rivière-du-Loup</p>
<p>Maskinongé</p>	<p>Rang du Petit-Bois (nos civiques 308 à 335). Une dizaine d'édifices ont fait l'objet d'une fiche d'inventaire dans le cadre du présent mandat sur ce rang. La majorité d'entre eux offrent un intérêt patrimonial fort ou supérieur.</p>	 <p>Le 308, rang du Petit-Bois</p>
		 <p>Le 335, rang du Petit-Bois</p>
<p>Maskinongé</p>	<p>Route du Pied-de-la-Côte (nos civiques 166 à 229). Rang du Petit-Bois (nos civiques 308 à 335). Sur cette route, une quinzaine d'édifices ont fait l'objet d'une fiche d'inventaire dans le cadre du présent mandat. La majorité d'entre eux offrent un intérêt patrimonial fort ou supérieur. On y retrouve en outre deux monuments classés et un monument reconnu.</p>	 <p>Le 206, route du Pied-de-la-Côte</p>

Maskinongé



Le 295, route du Pied-de-la-Côte

6.4 Synthèse des édifices d'intérêt particulier

Parmi les édifices ayant fait l'objet de l'inventaire dans la MRC de Maskinongé, 153 se démarquent particulièrement par une valeur patrimoniale exceptionnelle, supérieure ou forte. Certains d'entre eux suscitent, en ce sens, un *intérêt particulier*. Il s'agit de constructions variées, à usage majoritairement résidentiel, mais également à fonction publique, religieuse ou communautaire. Certains de ces édifices possèdent un statut juridique de protection attribué par le gouvernement provincial (biens classés ou reconnus) ou par quelques municipalités.

Les édifices d'intérêt particulier offrent une valeur distinctive en raison de leur âge, de leur intégrité architecturale (état d'authenticité excellent ou bon), de la rareté de leur type architectural, de leur fonction, de leur architecture en général ou, parfois, pour l'ensemble de ces motifs.

Ayant conservé en tout ou en partie leurs composantes, revêtements et autres matériaux d'origine, ils demeurent extrêmement représentatifs du type architectural auquel ils appartiennent. Possédant des qualités souvent exceptionnelles, ces édifices sont des précieux témoins de l'histoire de la MRC de Maskinongé.

Ces édifices ont été identifiés à l'aide de la compilation de certaines rubriques du fichier informatisé d'inventaire. Comme nous l'avons vu plus haut, il s'agit de tous les édifices qui offrent une valeur patrimoniale exceptionnelle et supérieure, auxquels se rajoutent certains édifices à valeur patrimoniale forte. Ils incluent, dans la plupart des cas, les bâtiments identifiés au schéma d'aménagement et aux plans d'urbanisme.

Les édifices d'intérêt particulier nécessitent une attention spécifique. Ils devraient bénéficier, en priorité, de mesures de sauvegarde et de mise en valeur.

édifices d'intérêt particulier

édifices d'intérêt

édifices

d'intérêt

édifices d'intérêt

6.5 Autres points d'intérêt

Les préposés à l'inventaire ont porté à notre connaissance certains éléments pour lesquels nous n'avons pu produire de fiche d'inventaire. Parmi eux figurent notamment des ponts, les cimetières et certains édifices.

Ex : Saint-Alexis-des-Monts :

- pont suspendu en bois, route 349 ;
- les cloches de la première école ;
- les cimetières ;
- emplacement du premier cimetière (derrière l'église) ;
- la réserve faunique Mastigouche.

Réserve faunique Mastigouche

Localisée à 23 kilomètres du village de Saint-Alexis-des-Monts, la réserve faunique Mastigouche est un territoire envoûtant dans un milieu naturel exceptionnel. Ses rivières sinueuses et ses centaines de lacs enchâssés au cœur de montagnes splendides séduisent tous ceux qui y viennent pour profiter de ses grands espaces et de ses magnifiques paysages.

Un peu d'histoire

La réserve faunique Mastigouche a été créée en 1971 lors de l'opération « Accessibilité » qui a permis de récupérer le territoire qui, jusque-là, était occupé par des clubs privés de chasse et de pêche. La réserve comptait plusieurs de ces clubs dont le plus connu était le club Saint-Bernard.

Le club Commodore possédait plusieurs chalets en bois rond sur la berge du lac Shawinigan. Ces chalets, bien conservés, ont bravé les ans ; on fêtera cette année leur centenaire. On y offre des forfaits «pêche» ou «villégiature». Localisés sur un site exceptionnel et construits avec la technique d'assemblage à « queue d'aronde », ces bâtiments font partie du patrimoine régional et sont un des joyaux que renferme la réserve faunique Mastigouche.

Principaux attraits patrimoniaux :

- camp du lac Shawinigan ;
- grande Maison du lac Saint-Bernard ;
- camp du lac Violon ;
- site de la ferme du Dickerman.

ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE MASKINONGÉ
Rapport synthèse



Chalets en bois rond du club Commodore, en bordure du lac Shawinigan.
Photos : Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

7. Recommandations

Nous présentons ci-après une série de recommandations destinées à favoriser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé. Elles sont présentées selon un ordre de priorité. Aussi, les premières concernent principalement les mesures d'information et de sensibilisation au patrimoine. Plusieurs des recommandations qui suivent concernent également ces aspects.

Les mesures à caractère réglementaire ou celles impliquant l'utilisation de statuts juridiques ne devraient être mises en œuvre qu'au moment où les citoyens auront été suffisamment informés et sensibilisés aux notions de patrimoine bâti.

Toutefois, dépendant de contextes précis, de la volonté des citoyens ou des Municipalités, l'utilisation de mesures réglementaires ou des statuts juridiques de protection demeure possible en tout temps.

7.1 Diffuser le contenu de la présente étude

La diffusion des faits saillants de la présente étude auprès des citoyens intéressés et aussi du personnel de la MRC et des Municipalités serait prioritaire. Des conférences de presse et des séances d'information, assorties de présentations de type « Power Point », constitueraient de bons moyens pour y parvenir.

7.2 Mettre sur pied un service d'aide technique à la rénovation patrimoniale

La mise en valeur du patrimoine bâti de Maskinongé serait assurément facilitée par la création d'un service d'aide à la rénovation des édifices d'intérêt patrimonial. Ce programme pourrait comprendre plusieurs volets, dont la fourniture d'expertises professionnelles, la mise sur pied d'une « matériauthèque » et la production d'un guide technique.

7.2.1 Expertises professionnelles

Ce service consisterait avant tout en des expertises offertes gratuitement par un architecte ou un expert en patrimoine bâti. Cette personne aurait comme tâche de seconder le citoyen avant qu'il ne dépose une demande de permis relative à un édifice d'intérêt patrimonial, tout en assistant les responsables de l'émission des permis dans les municipalités.

7.2.2 Mise sur pied d'une « matériauthèque » régionale

La plupart du temps, les citoyens ne possèdent pas suffisamment l'information ou les connaissances spécialisées qui leur permettraient d'intervenir correctement sur leur maison d'intérêt patrimonial. Il en est ainsi pour les fonctionnaires municipaux qui manquent parfois d'informations en ce sens.

Une « matériauthèque » qui comblerait les besoins à la fois des citoyens et des fonctionnaires serait un centre de documentation spécialisé en patrimoine et en architecture ancienne. On pourrait aussi y mettre à la disposition des usagers des listes de professionnels et d'artisans œuvrant en architecture ancienne, des catalogues de matériaux et de composantes, des monographies traitant de bâtiments d'intérêt patrimonial, des publications générales, etc.

7.2.3 Production d'un guide technique

Un guide technique, prenant la forme d'une brochure ou de fiches volantes, permettrait de présenter la marche à suivre lors de projets de rénovation, de travaux d'entretien simple et de réparation. Même si des ouvrages généraux existent déjà sur certains de ces sujets (notamment ceux de la Fondation *Rues principales*), l'avantage de tels documents serait de présenter des procédés et des techniques adaptées à la problématique particulière de la MRC de Maskinongé et aux bâtiments d'intérêt patrimonial qui y ont été inventoriés. Les sujets traités pourraient être, notamment :

- les techniques d'entretien et de réparation des revêtements en bois ;
- la réparation des composantes décoratives en bois ;
- les façons appropriées d'utiliser des matériaux et des composantes modernes sur certaines catégories de maisons;
- la façon de mettre en valeur les édifices d'intérêt patrimonial qui ont perdu bon nombre de leurs composantes et matériaux anciens ;
- l'aménagement des terrains ;
- la conservation et la mise en valeur des bâtiments secondaires ;
- les fiches techniques de chaque type de bâtiment.

7.3 Réaliser un document de sensibilisation (imprimé)

Un document de sensibilisation au patrimoine de la MRC de Maskinongé, basé sur le contenu de la présente étude, serait fort approprié. Dans le cadre d'un tel ouvrage, on y définirait le *patrimoine bâti* et les secteurs où il est principalement concentré. On y présenterait ensuite les types architecturaux, les composantes architecturales les plus fréquentes, quelques-uns des édifices d'intérêt particulier et les secteurs à forte valeur patrimoniale. Une section spéciale du document serait consacrée aux bâtiments secondaires.

7.4 Poursuivre et compléter l'acquisition de connaissances sur le patrimoine

Nous suggérons que la MRC de Maskinongé poursuive l'acquisition de connaissances sur les édifices d'intérêt patrimonial.

Cette recommandation permettrait d'inventorier tous les autres édifices d'intérêt patrimonial érigés avant 1945 dans la MRC. Cette opération requerrait l'utilisation du même modèle de fiche que celui conçu au cours du présent mandat ainsi que l'usage de photographies numériques.

Le volet *acquisition de connaissances* pourrait également prévoir la cueillette de données historiques au sujet des édifices qui présentent un intérêt particulier. Pour les plus importants d'entre eux (ceux dont la valeur patrimoniale est exceptionnelle), des chaînes de titres pourraient être réalisées.

Le volet *acquisition de connaissances* devrait aussi prévoir la cueillette et la reproduction de photographies anciennes auprès des propriétaires. De tels documents seraient extrêmement utiles pour les opérations de sensibilisation et certains projets de mise en valeur. Les photos anciennes pourraient éventuellement être insérées aux fiches d'inventaire, ce qui nous a été impossible de réaliser au cours du mandat.

En outre, un sommaire des éléments les plus pertinents de la fiche d'inventaire pourrait être remis aux propriétaires, avec photos anciennes lorsque disponibles.

7.5 Préciser les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement régional et les « zones à protéger » aux plans d'urbanisme des Municipalités

Présentement, le schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé identifie des territoires d'intérêt historique. Il en est ainsi pour certaines municipalités qui ont reconnu des «zones à protéger» dans leur plan d'urbanisme.

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé devrait tenir compte des territoires et édifices d'intérêt particulier que nous avons identifiés.

De la même manière, les Municipalités concernées devront mettre à jour leur plan d'urbanisme en y reconnaissant de nouvelles « zones à protéger ».

7.6 Informer le personnel municipal et régional sur le contenu de la présente étude et sur la problématique du patrimoine

Il serait bon que le personnel de la MRC et des Municipalités, directement ou indirectement concerné par les dossiers du patrimoine bâti, soit informé adéquatement de l'existence de la présente étude, du fichier informatisé d'inventaire que nous avons créé, ainsi que de l'imposant matériel photographique numérique relié à cet inventaire.

Le personnel visé serait les membres des comités consultatifs d'urbanisme de chaque arrondissement, les inspecteurs en bâtiments et les élus concernés par ce dossier.

Aussi, il est tout aussi impératif que le personnel concerné par les demandes de permis relatives aux édifices d'intérêt patrimonial soit adéquatement formé à leur sujet. Les responsables de l'analyse et de l'émission des permis de construction / rénovation / démolition au sein des Municipalités sont particulièrement visés ici, de même que les membres du CCU de chaque Municipalité. Cette formation serait principalement basée sur la présentation des caractéristiques à conserver ou à mettre en valeur lors d'une intervention sur un bâtiment d'intérêt patrimonial.

7.7 Adopter une politique régionale du patrimoine et un plan d'action conséquent

La MRC de Maskinongé devrait inciter les Municipalités à se doter d'une politique du patrimoine. Les Municipalités y énonceraient formellement leurs intentions en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti pour les prochaines années. Une telle politique du patrimoine préciserait les intentions et énoncés de la politique culturelle régionale.

7.8 Favoriser l'interprétation du patrimoine bâti

Certaines municipalités de la MRC de Maskinongé ont contribué à identifier et à faire connaître leur patrimoine bâti en mettant en place des panneaux d'interprétation devant certains édifices. C'est notamment le cas à Yamachiche et à Saint-Paulin. Ces initiatives devraient être répétées de manière à mieux faire connaître les éléments les plus significatifs du patrimoine bâti, notamment celui localisé au cœur des noyaux urbains. De tels modules d'interprétation pourraient être réalisés de concert avec des circuits d'interprétation (imprimés).

7.9 Mettre sur pied un programme d'aide financière à la rénovation «patrimoniale»

Nous croyons beaucoup à l'importance de mettre en place un programme d'aide financière spécifique au patrimoine bâti. La mise en œuvre d'un tel programme constituerait une mesure incitative pour intervenir adéquatement sur un édifice d'intérêt patrimonial.

À cet effet, la MRC de Maskinongé pourrait bénéficier du programme Rénovation-Québec offert par la Société d'habitation du Québec.

L'aide financière à la rénovation patrimoniale pourrait aussi se matérialiser par l'attribution d'un crédit de taxes foncières à la suite de travaux dépassant 5% de la valeur foncière d'un édifice patrimonial adéquatement rénové.

7.10 Mettre sur pied des concours soulignant les bonnes interventions sur les bâtiments anciens

La MRC de Maskinongé et/ou les Municipalités devraient encourager les interventions pertinentes sur les bâtiments d'intérêt patrimonial. Un concours géré par la MRC de Maskinongé ou certaines de ses municipalités permettrait de reconnaître annuellement les efforts consentis par les propriétaires qui interviennent adéquatement sur leur maison d'intérêt patrimonial. Les citoyens pourraient être appelés à voter lors des mises en nomination à l'intérieur de diverses catégories. Le concours géré par le Centre de développement économique et urbain de la Municipalité de Québec ou *Le Prix de l'Île* à l'Île d'Orléans pourrait servir de modèle.

7.11 Développer des outils réglementaires

7.11.1 PIIA

Certaines municipalités de la MRC (Saint-Léon-le-Grand, Saint-Boniface, Charrette, Saint-Mathieu et Yamachiche) ont adopté un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif aux secteurs ou édifices d'intérêt patrimonial. Dans chacune de ces municipalités, le PIIA aurait grandement intérêt à être bonifié et précisé, notamment à partir des informations contenues dans la présente étude. Une telle démarche permettrait aux Municipalités d'assurer une meilleure gestion des édifices assujettis et de faciliter l'application du règlement par les gestionnaires.

De façon plus générale, nous recommandons que les Municipalités adoptent, à plus long terme, un tel règlement de PIIA pour les territoires d'intérêt identifiés au chapitre 6, ainsi que pour les édifices à valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle localisés à l'extérieur de ces territoires. Les municipalités visées seraient prioritairement Louiseville, Yamachiche, Maskinongé et Saint-Léon-le-Grand. Ces PIIA viseraient à contrôler efficacement les interventions sur les édifices anciens, la construction de nouveaux bâtiments en milieu ancien, voire la protection du couvert végétal.

Ces PIIA devraient être entrées en vigueur une fois que les mesures de sensibilisation appropriées auront été mises sur pied et que les propriétaires seront adéquatement informés et sensibilisés aux notions de patrimoine bâti.

7.11.2 Protection du couvert végétal

À travers cette étude, il est ressorti que la plupart des municipalités offrent un patrimoine végétal très important (voir les fiches d'inventaire, Végétation et aménagement du terrain et Évaluation – qualité du milieu environnant). Citons en exemple deux endroits précis qui demandent une attention toute particulière : l'aménagement du barrage La Gabelle qui a été réalisé par un paysagiste de Boston et l'ensemble d'arbres de la rue Principale à Saint-Thomas-de-Caxton.

Afin de préserver et d'enrichir ce patrimoine, il importe que ces municipalités se dotent d'outils permettant de protéger les éléments en place. Aussi, des mesures incitatives de remplacement des arbres malades ou détériorés devraient être mises en place par les municipalités, en collaboration avec certains organismes spécialisés dans le domaine.

7.11.3 Contrôle plus adéquat de l'affichage commercial

Certains des territoires étudiés (particulièrement à Louiseville) sont touchés par la problématique de l'affichage commercial. Il serait opportun d'assurer un contrôle plus adéquat de l'affichage commercial en milieu ancien.

Voici les principales recommandations relatives aux enseignes commerciales en milieu ancien et patrimonial :

- limiter le nombre d'enseignes par commerce ;
- limiter les dimensions des panneaux d'enseignes et spécialement ceux des enseignes isolées (c'est-à-dire qui ne sont pas fixées ou apposées sur l'immeuble commercial) ;
- favoriser les matériaux d'aspect traditionnel ;
- favoriser l'éclairage indirect des enseignes (plutôt que les néons et autres sources lumineuses intégrées au panneau d'enseigne lui-même) ;
- favoriser les enseignes peintes directement sur un mur de l'immeuble commercial (mais sur un mur seulement) ;
- favoriser les enseignes peintes directement sur les vitrines.

7.12 Utiliser les pouvoirs municipaux de protection autorisés par la LBC

La citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine sont des mesures particulières dont dispose le conseil municipal pour assurer la protection d'immeubles individuels ou d'ensembles architecturaux.

Rappelons que la Loi sur les biens culturels (LBC) autorise les Municipalités à attribuer un statut juridique de protection à des territoires où se retrouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.

De la même manière, une Municipalité peut citer monument historique tout édifice présentant un intérêt historique ou culturel.

Certaines municipalités de la MRC de Maskinongé se sont prévaluées de ce pouvoir. C'est le cas notamment de l'église Saint-Léon, citée *monument historique* par la Municipalité.

7.12.1 Les sites du patrimoine à créer et les monuments historiques à citer

Certains des plus importants édifices d'intérêt particulier que nous avons identifiés pourraient assurément un jour être cités en monument historique par les Municipalités, particulièrement celles situées dans la partie sud de la MRC. Il en serait ainsi pour quelques-uns des territoires d'intérêt ; exemple : le site de la Saline à Saint-Léon-le-Grand.

7.13 Utiliser les pouvoirs de protection nationaux autorisés par la LBC

Certains ensembles ou édifices de la MRC de Maskinongé mériteraient assurément l'attribution d'un statut juridique national de protection. Rappelons que parmi les différents statuts nous retrouvons: l'arrondissement historique, le site historique, le classement et la reconnaissance.

Compte tenu de sa rareté et de son caractère unique, nous considérons que l'ensemble de maisons de brique rouge, déjà reconnu au schéma d'aménagement régional et au plan d'urbanisme de la Municipalité d'Yamachiche, constitue un lieu d'intérêt national. Aussi, nous recommandons que lui soit attribué le statut de site historique.

Conclusion

Le mandat a permis de démontrer toute la richesse et l'incroyable diversité du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé. En outre, seul un échantillonnage de l'ensemble du patrimoine bâti a été analysé, soit 640 édifices sur au moins 3672 qui, d'après le rôle municipal d'évaluation, auraient été érigés avant 1950.

Dans la MRC de Maskinongé, les édifices qui ont fait l'objet d'une fiche d'inventaire se répartissent au sein d'une douzaine de grands types architecturaux. Ces types témoignent très bien de la grande diversité des influences stylistiques, puis de l'évolution des procédés de construction de 1760 à 1950. Les édifices de la MRC représentent quelque 200 ans de l'évolution de l'histoire de l'architecture. Au cours de cette vaste période, des architectes, mais aussi des entrepreneurs, tout comme de modestes mais habiles artisans, ont laissé leurs traces. Aussi, n'est-il pas surprenant de retrouver des détails architecturaux exceptionnels et des matériaux œuvrés avec un savoir-faire hors du commun.

L'histoire des secteurs à l'étude est éminemment longue et... parsemée d'événements qui ont eu un effet direct sur la transformation des paysages architecturaux. Pressions de développement intenses à une certaine époque, mode des matériaux et composantes sans entretien ne sont que quelques-uns des facteurs qui ont entraîné des changements importants sur le cadre bâti ancien. Inexorablement, mais sûrement, l'architecture traditionnelle de la plupart des municipalités s'est transformée et pas toujours de manière positive ! Aussi, a-t-elle été altérée par de nombreuses démolitions — particulièrement durant l'Après-guerre — et la transformation de plusieurs édifices à compter surtout des années 1970.

N'est-il pas surprenant de constater que la moitié des bâtiments d'intérêt patrimonial étudiés a subi des modifications assez importantes, parfois irréversibles ? Les composantes et les matériaux traditionnels sont en voie de devenir de plus en plus rares. Bien sûr, ce constat demeure extrêmement variable selon les municipalités. Ainsi, le bâti ancien est mieux conservé dans les municipalités situées en bordure du fleuve. Certains propriétaires ont compris l'importance de la mise en application des principes simples de l'entretien et de la réparation.

Néanmoins, les édifices à valeur patrimoniale élevée sont assez nombreux, puisqu'ils représentent encore le quart du corpus des édifices inventoriés. L'importance de quelques-uns d'entre eux a été reconnue par le gouvernement provincial et municipal qui leur ont accordé un statut juridique. La plupart des édifices d'intérêt particulier ont été régulièrement et patiemment entretenus (ou restaurés) par leur propriétaire ou les membres d'une même famille durant plusieurs générations.

Plusieurs d'entre eux mériteraient un statut juridique municipal de protection en raison de leur rareté et de leur importante valeur d'âge. Un statut national devrait en outre être accordé à l'ensemble de maisons en brique rouge et au secteur institutionnel d'Yamachiche.

Des mesures de conservation et de mise en valeur s'imposent

L'acquisition de connaissances (particulièrement l'inventaire du patrimoine bâti) devra être poursuivie (sur la base, notamment, de notre fiche d'inventaire). Une gamme de mesures de conservation et de mise en valeur devra être mise en application par les Municipalités et la MRC de Maskinongé, avec l'appui des gouvernements supérieurs.

Une priorité sera certes à accorder aux secteurs d'intérêt particulier que nous avons identifiés. Les édifices à valeur patrimoniale élevée (qui représentent le tiers de tous ceux qui ont été inventoriés) nécessitent aussi une attention spécifique.

Afin d'améliorer l'état du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé, nous proposons que soit mis en place un ensemble de mesures de sauvegarde et de mise en valeur qui prendrait la forme d'un programme dont la réalisation pourrait être répartie sur plusieurs années. L'information et la sensibilisation y joueraient un rôle de premier plan. Bien qu'en certaines circonstances un contrôle normatif ou juridique soit approprié à la sauvegarde du patrimoine bâti, l'engagement des citoyens est essentiel à sa valorisation.

Un savant dosage s'impose entre : sensibilisation, mesures réglementaires, interventions ciblées, aide-conseil, implication du milieu, etc. Les investissements municipaux et gouvernementaux auront, bien sûr, un rôle de premier plan à jouer. À défaut de quoi, le patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé continuera de se détériorer.

Bibliographie

Commission des biens culturels du Québec. *Les chemins de la mémoire*. Québec, Les publications du Québec, 1990, vol. 1.

Croupe de recherche en histoire du Québec. Pochette contenant des pages consacrées à l'historique des maisons faisant partie de maisons de brique et du secteur institutionnel 1991.

Croupe de recherche en histoire du Québec. *Stratégies de conservation et de mise en valeur du patrimoine d'Yamachiche*. Municipalité d'Yamachiche/Ministère des Affaires culturelles, automne 1990.

En collaboration. *Yamachiche. II. Analyse architecturale et sitologique. Étude en vue d'une intervention d'ensemble au niveau du patrimoine immobilier*. Ministère des Affaires culturelles, novembre 1980, 60 pages.

Gouvernement du Québec, direction générale du tourisme. *Le chemin du Roy et de la Mauricie*. Québec, 88 p.

Laframboise, Yves. *De la colonie française au XX^e siècle. La maison au Québec*. Montréal, Les Éditions de l'homme, 2001, 263 pages.

MRC de Maskinongé. *Schéma d'aménagement révisé*, entré en vigueur le 20 décembre 2002.

Annexe 1. Méthodologie

1.1 La sélection des édifices devant faire l'objet d'une fiche d'inventaire – Les critères

Les critères de sélection sont présentés selon un ordre de priorité. Ils tiennent notamment compte des territoires d'intérêt identifiés par la MRC et par certaines municipalités.

Critères	Informations	Exemples
Édifices et ensembles identifiés dans les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé (et au schéma de la MRC Francheville et celui du Centre-de-la-Mauricie)	<p>Identification à titre d'ensemble patrimonial ou de bâtiment patrimonial</p> <p>Édifice à statut juridique national (classés ou reconnus)</p> <p>Municipalités visées : Charette, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Louiseville, Maskinongé, Yamachiche</p>	<p>Chemin du Roy à Maskinongé, Louiseville et Yamachiche</p> <p>Saint-Léon, ensemble patrimonial de l'église Saint-Léon</p>
Édifices et ensembles identifiés aux plans d'urbanisme des municipalités Édifices cités monuments historiques	Municipalités visées : Charette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Yamachiche	Saint-Justin : territoires d'intérêt historique : maison Brousseau, rue Gagné (1764-1770) et Masson-Lajoie, 600, rue Duchesnay (1863)
Secteurs ou édifices assujettis à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Yamachiche Saint-Boniface

<p>Ancienneté (valeur d'âge)</p>	<p>Édifices contemporains de la fondation de la municipalité ou érigés peu de temps après (XIX^e siècle)</p>	<p>Édifices au toit à deux versants courbés</p>  <p>Rue Principale, village de Saint-Sévère</p>
<p>Intégrité architecturale (qualités formelles et matérielles)</p>	<p>Conservation des composantes et des matériaux anciens</p>	 <p>Rang de la Grande-Carrière, Sainte-Ursule</p>
<p>Représentativité d'un type d'édifice (valeur de représentativité)</p>	<p>Type d'édifice récurrent dans la MRC et représentatif de cette dernière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maisons en brique rouge  <ul style="list-style-type: none"> - Maisons d'inspiration néo-gothique 	 <p>Maison d'inspiration néo-gothique (gable – lucarne triangulaire en façade).</p> <p>Rue Principale, Saint-Boniface</p>

<p>Valeur historique d'un lieu</p>	<p>Premier noyau d'implantation</p> <p>Périphérie d'une place de l'église</p>	<p>Secteur du chemin du Canton du Sud / chemin Charles-Lesieur, Yamachiche : site probable du premier village</p>
<p>Intérêt ethnologique (valeur d'usage)</p>	<p>Édifice ayant eu une fonction particulière, un occupant célèbre ou une histoire spécifique</p>	<p>Château Louise, Louiseville</p> <p>Écoles de rang (ex. : la Petite école de rang, Saint-Alexis-des-Monts ; ci-après)</p> 
<p>Rareté d'un genre d'édifice ou d'un matériau</p>	<p>Bâtiment unique ou peu fréquent par sa configuration ou son type architectural</p> <p>Rareté d'une composante ou d'un matériau</p>	 <p>Bâtiment victorien rue Saint-François, Sainte-Ursule</p> <p>Revêtement de tôle matricée :</p>  <p>Rue Principale Sainte-Ursule</p>

**Intégration de l'édifice
au sein d'une
concentration (valeur
d'ensemble)**

Rues principales
Cœurs de villages



Saint-Étienne-des-Grès



Saint-Élie-de-Caxton

**Concentration et
diversité de bâtiments
secondaires**

Présence de plusieurs
bâtiments
secondaires au sein
d'une même
propriété



Route du Ruisseau-Plat, Saint-Édouard-de-Maskinongé



Route 348, Sainte-Ursule

1.2 Travaux de terrain

Les travaux de terrain ont été réalisés à l'été et à l'automne 2006. Des fiches « de terrain » ont alors été employées afin de noter les coordonnées du bâtiment ancien, ainsi que certains renseignements qu'il est loisible d'observer et d'annoter *in situ* : état physique, qualité du milieu environnant, couverture végétale, spécificité du terrain. Les bâtiments secondaires anciens ont également été identifiés sur la fiche de terrain.

Aux annotations, s'ajoutait la prise de photographies numériques du bâtiment principal (édifice servant à des fins résidentielles) et des bâtiments secondaires anciens (édifice servant à des fins d'entreposage), si présents sur la propriété. Le nombre de photo demeure très variable selon les municipalités.

1.3 Synthèse de l'information

Cette étape a été vouée à la consultation et à la synthèse de la documentation disponible. La liste complète des ouvrages consultés figure en bibliographie.

Nous avons effectué une synthèse des renseignements pertinents parus dans nos ouvrages de référence (données textuelles et iconographiques). Les fiches d'inventaire et les notes de bas de page du rapport réfèrent aux documents utilisés.

Toute information susceptible de préciser l'histoire et l'évolution architecturale ou l'évaluation patrimoniale des édifices inventoriés a été annotée sur les fiches : date de construction estimée, usages, etc. Les renseignements fournis oralement par les propriétaires lors des travaux de terrain ont, bien sûr, été consignés.

1.4 Élaboration du fichier d'inventaire informatisé

La phase 3 a été consacrée à la réalisation du fichier d'inventaire informatisé. Une fiche, dont nous présentons un exemple à l'annexe 2, a été complétée pour les édifices d'intérêt patrimonial non inventoriés et pour les édifices dont la fiche a fait l'objet d'une mise à jour.

Nous avons élaboré les fiches d'inventaire à partir des données de terrain, de l'analyse des photos et de l'information historique disponible. Les fiches ont été conçues sur le logiciel de traitement de données *File Maker Pro 8*. Ce logiciel permet des requêtes rapides, des mises à jour faciles et la mise en relation, sous forme de listes, de certains renseignements comme les adresses, les matériaux ou la période de construction.

1.5 Contenu de la fiche d'inventaire

La fiche d'inventaire que nous avons élaborée compte dans tous les cas quatre pages. La première et la deuxième, consacrées à la description du bâtiment et de son environnement, comprennent les sections suivantes :

- coordonnées techniques ;
- caractéristiques volumétriques et formelles ;
- revêtements ;
- saillies ;
- portes et fenêtres ;
- ornementation ;
- corps secondaire ;
- végétation et aménagement du terrain ;
- bâtiment secondaire ;
- élément distinctif du bâtiment.

Ces sections concernent la description de l'ensemble des composantes et des matériaux du corps principal de l'édifice et, s'il y a lieu, de son ou de ses corps secondaires. Elles comprennent également des rubriques qui donnent un aperçu des particularités du terrain (en ce qui a trait surtout à la végétation), en plus d'identifier le ou les bâtiments secondaires présents.

La section «note» regroupe toutes les explications relatives aux informations reliées à l'histoire de l'édifice et de ses occupants (date de construction, constructeur, architecte, etc.). Elle comprend uniquement l'information que notre équipe a pu accumuler au cours du mandat. Nous avons évidemment pris en considération ces données historiques lors de l'évaluation patrimoniale de l'édifice.

La section *évaluation* comprend l'évaluation de l'état physique de l'immeuble et son état d'authenticité. Cette section indique aussi son potentiel monumental et historique ainsi que sa valeur intrinsèque.

1.5.1 Notes méthodologiques diverses

Date « estimée »

La date approximative de construction a été établie à partir des données recueillies sur le terrain auprès du propriétaire ou d'un estimé établi en fonction de la typologie de l'édifice.

1.6 Élaboration du rapport synthèse

La dernière phase de la méthodologie a été consacrée à la rédaction du rapport synthèse qui a été articulé autour de trois grands chapitres, soit :

- la présentation de la méthodologie ;
- la caractérisation et l'évaluation de chacun des territoires d'étude ;
- l'élaboration de recommandations de sauvegarde et de mise en valeur.

Annexe 2. Liste des édifices faisant l'objet de l'inventaire

Annexe 3. Exemple de fiche d'inventaire

Annexe 4. Définition des cotes attribuées aux rubriques d'évaluation de la fiche d'inventaire architectural

État physique

Excellent

Cote attribuable aux bâtiments qui ne présentent aucune déficience en ce qui concerne les revêtements, les ouvertures, les fenêtres ou les galeries. Le bâtiment ne nécessite aucune intervention importante.

Bon

Cote attribuable aux bâtiments qui présentent seulement quelques déficiences mineures (exemple: écaillage de la peinture) sur certaines parties comme les garde-corps, les murs, les fenêtres, etc. Toutefois, les travaux que nécessite le bâtiment ont un caractère mineur: peinture, nettoyage (opérations relevant d'un entretien régulier).

Moyen

Cote attribuable aux bâtiments où l'on constate une détérioration plutôt importante des revêtements extérieurs (exemples: peinture qui s'écaille et/ ou manque d'entretien sur les galeries ou les ouvertures). Le bâtiment nécessite des interventions à plus ou moins court terme.

Faible

Cote attribuable aux bâtiments où l'on constate l'absence d'entretien depuis plusieurs années (sections de déclin de bois disparues; peinture écaillée sur les murs, les ouvertures et composantes décoratives, accumulation de saletés, etc.). Présence de problèmes majeurs quant à certaines ou à l'ensemble des composantes du bâtiment (revêtements, galeries, ouvertures): problèmes de structure de toit, détérioration des galeries et des garde-corps. Le mauvais état généralisé de l'aspect extérieur révèle fort probablement des déficiences de la toiture ou des fondations.

Mauvais

Cote attribuable aux bâtiments abandonnés ou fortement détériorés.

État d'authenticité

Excellent

Cote attribuable aux bâtiments ayant conservé toutes leurs caractéristiques architecturales comme les revêtements, les ouvertures, les éléments en saillie (galerie, escalier, etc.) et les composantes ornementales.

Bon

Cote attribuable aux bâtiments où des interventions mineures ont été apportées, mais qui n'atténuent pas leur valeur patrimoniale. Les principales composantes visées ici sont les fenêtres. Exemples: mise en place de quelques fenêtres modernes mais conservation des chambranles et des autres caractéristiques. Cette cote s'applique aux bâtiments ayant conservé le revêtement ancien ou d'origine.

Moyen

Cote attribuable aux bâtiments dont l'état ancien a été modifié en ce qui a trait aux revêtements et/ou aux ouvertures mais qui a conservé certaines caractéristiques patrimoniales comme les lucarnes, les galeries, les poteaux, l'auvent et le garde-corps. Le bâtiment a aussi conservé ses caractéristiques formelles et volumétriques.

Cote attribuable aux bâtiments dont une des caractéristiques propres (généralement la forme du toit) a été modifiée mais ayant conservé leurs caractéristiques secondaires.

Faible

Cote attribuable aux bâtiments ayant perdu complètement leurs composantes traditionnelles (revêtement, chambranles, ouvertures, galeries, etc.). Les bâtiments ont conservé la forme originale de leur toiture.

Mauvais

- bâtiments ayant perdu complètement leurs composantes traditionnelles et dont la forme originale du toit a été modifiée ;
- bâtiments ayant perdu complètement leur aspect traditionnel.

Valeur patrimoniale

Exceptionnelle

Cote attribuable à l'un ou l'autre de ces cas:

- bâtiment antérieur à 1800 (critère d'ancienneté);
- bâtiment à fonction résidentielle, érigé durant la période allant de l'année 1800 à l'année 1935 pour lequel on n'en retrouve pas de comparable à l'échelle de la MRC (critère d'unicité ou de rareté);
- bâtiment qui a été le témoin d'un événement ethno-historique ou qui a été le lieu de naissance d'un personnage public ou politique nationale;
- bâtiment institutionnel ou religieux érigé au XIX^e siècle

Supérieure

Cote attribuable à l'un ou l'autre de ces cas:

- bâtiment dont la forme, une caractéristique architecturale ou l'architecture sont peu fréquents à l'échelle de la MRC: les presbytères, les édifices aux plans complexes (présences d'ailes) ou doté d'une composante architecturale décorative rare; exemple: tour ou tourelle;
- bâtiment érigé au XIX^e siècle ayant conservé ses caractéristiques architecturales propres et secondaires

Forte

Cote attribuable à l'un ou l'autre de ces cas:

- bâtiment érigé au XIX^e siècle ayant perdu des caractéristiques architecturales secondaires;
- bâtiment érigé au XX^e siècle ayant conservé toutes ses caractéristiques architecturales secondaires;
- bâtiment érigé au XX^e siècle ayant conservé l'essentiel de ses caractéristiques architecturales propres et secondaires.

Moyenne

Cote attribuable à l'un ou l'autre de ces cas:

- bâtiment érigé au XX^e siècle ayant perdu des caractéristiques architecturales secondaires;
- bâtiment érigé au XIX^e siècle ayant perdu toutes ses caractéristiques architecturales secondaires, exception faite de la forme de la toiture;
- bâtiment érigé au XIX^e siècle où les proportions des fenêtres ont été modifiées;
- bâtiment érigé au XIX^e siècle ayant perdu l'essentiel de ses caractéristiques architecturales.

Faible

Cote attribuable à l'un ou l'autre de ces cas:

- bâtiment érigé au XX^e siècle ayant perdu toutes ses caractéristiques architecturales, exception faite de la forme de la toiture;
- bâtiment érigé au XX^e siècle ne présentant pas d'intérêt architectural.

Potentiel monumental et historique

Valeur d'art Critère d'évaluation prenant en considération certaines particularités plastiques de l'édifice, comme une composante décorative distinctive par exemple.

Valeur d'âge Critère d'évaluation prenant en considération l'ancienneté de l'édifice (sa date ou sa période de construction).

Valeur d'ensemble Critère d'évaluation prenant en considération l'emplacement de l'édifice ; il aura une valeur d'ensemble s'il est intégré à un groupe d'immeubles d'intérêt patrimonial.

Valeur de matérialité Critère d'évaluation prenant en considération les caractéristiques générales de l'architecture de l'édifice.

Valeur de position Critère d'évaluation prenant en considération la disposition privilégiée d'un édifice (édifice implanté à l'angle de deux rues par exemple).

Valeur d'usage Critère d'évaluation prenant en considération la ou les fonctions passées de l'édifice.

Annexe 5. Lexique

Aisselier : élément décoratif angulaire ou courbé placé à la jonction d'un poteau de galerie et la bordure de l'auvent ou de la toiture.

Bardeau de bois décoratif: revêtement traditionnel dont l'extrémité inférieure est découpé en forme circulaire ou angulaire.

Bâtiment principal : bâtiment utilisé à des fins d'habitation, commerciales, mixtes ou publiques.

Bâtiment secondaire : bâtiment dépendant d'un bâtiment principal (il peut aussi être appelé, pour cette raison, « dépendance ») et utilisé à des fins agricoles, artisanales ou d'entreposage.

Chambranle : élément décoratif appliqué autour d'une porte ou d'une fenêtre.

Chambranle : élément décoratif appliqué autour d'une porte ou d'une fenêtre.

Clin de bois : planche de section triangulaire disposée à chevauchement et horizontalement. Le clin de bois est parfois appelé *déclin*, mais la juste dénomination constitue le terme « clin » (planche à clin).

Console : moulure saillante servant de support à une corniche ou au rebord de toit.

Corniche : élément en saillie placé à la partie supérieure d'un mur, d'une porte ou d'une fenêtre ou entre deux étages.

Corps secondaire : tout élément d'architecture hors œuvre, attenant par un ou plusieurs côtés à un édifice d'intérêt patrimonial et ajouté à celui-ci.

Corps secondaire : tout élément d'architecture hors œuvre, attenant par un ou plusieurs côtés à un édifice d'intérêt patrimonial et ajouté à celui-ci.

Édifice d'intérêt patrimonial : un édifice d'intérêt patrimonial présente une valeur historique par son architecture, ses procédés de construction et son ancienneté; sa date de construction est antérieure à 1950.

Fenêtre à battants : fenêtre constituée de deux parties mobiles, pendues sur leur longueur, dont l'axe de rotation est vertical. Le plus souvent, la fenêtre à battants est subdivisée en grands carreaux.

Fenêtre en losange: fenêtre de petites dimensions, de forme carrée, disposée transversalement.

Fenêtres à guillotine : fenêtre de format rectangulaire, composée d'une partie fixe (section supérieure) et d'une partie mobile (section inférieure). La partie mobile est coulissante de bas en haut (verticalement). La fenêtre à guillotine peut être jumelée, c'est-à-dire que deux fenêtres sont disposées côte à côte.

Fenêtres ogivales : fenêtre dont la partie supérieure est en arc d'orgive, c'est-à-dire courbée est la partie supérieure est plutôt pointue

Fronton : élément décoratif de forme triangulaire.

Gable: lucarne de forme triangulaire.

Lambrequin : ornement découpé, en bois, situé à la bordure d'un auvent ou d'une galerie.

Linteau : élément décoratif localisé au-dessus d'une fenêtre ou d'une porte; le linteau peut être en pierre ou en brique.

Logette: fenêtre en saillie sur un seul niveau.

Lucarne pendante : lucarne qui interrompt l'avant-toit ; l'appui de la fenêtre de lucarne pendante est en contrebas de l'avant-toit.

Oriel: fenêtre en saillie sur deux niveaux.

Pilastre: pilier engagé dans un mur (en l'occurrence de façade), formant une saillie et pouvant encadrer une porte.

Planche à feuillure : matériau de revêtement traditionnel dont les bordures horizontales sont rainurées.

Planche cornière : planche, moulurée ou non, placée verticalement à la jonction de deux murs et appliquée sur ceux-ci. La planche cornière peut être ouvragée, c'est-à-dire faire l'objet d'une ornementation plus ou moins importante.

Terrasson : partie supérieure d'une toiture mansardée.

Toit en appentis : toit à un seul versant à pente faible.

Toit en pavillon: toit à quatre versants.